

cyberpresse.ca

LA PRESSE

ACTUEL
VOTRE LIVRE DE CUISINE PRÉFÉRÉ
PAGE 1



SPORTS
LA LCF REMET
SES TROPHÉES
PAGE 3



ANWAR STEWART
Olympic Football League 2004
OUTSTANDING DEFENSIVE PLAYER
ANWAR STEWART - MONTREAL ALOUQUETTES

GUY CLOUTIER NOS LECTEURS RÉAGISSENT PAGE A15

Le *Daily News* allègue qu'il était en cheville avec la mafia de New York

GAGLIANO NIE TOUT

JOËL-DENIS BELLAVANCE
ET ANDRÉ CÉDILOT

OTTAWA — Paul Martin juge « très sérieuses » les informations publiées hier dans un quotidien américain selon lesquelles l'ancien ministre des

Travaux publics, Alfonso Gagliano, aurait entretenu des liens étroits avec la famille Bonanno, bien connue dans le monde du crime organisé à New York.

Interrogé hier aux Communes par le Parti conservateur, le premier minis-

tre a affirmé n'avoir jamais eu vent de ces allégations au sujet de son ancien collègue du cabinet et a invité ses adversaires à ne pas tirer de conclusions hâtives. Citant des documents du FBI, le *New York Daily News* a soutenu dans son numéro d'hier que M. Ga-

gliano était lié à l'organisation criminelle dirigée par la famille Bonanno au point où il en était l'homme de main dans la région de Montréal dans les années 90.

► Voir GAGLIANO en page A6

MODERNISATION
DE LA RUE
NOTRE-DAME

Le projet reporté à 2007

SÉBASTIEN RODRIGUE
ET BRUNO BISSON

Montréal investira trois millions de dollars pour faire valoir son concept de transformation de la rue Notre-Dame en boulevard urbain auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) d'ici la fin 2005, ce qui repousse à 2007 le début des travaux initialement prévus l'année dernière.

Cette initiative de la Ville contraire visiblement le ministre des Transports du Québec, Yvon Marcoux, qui doit en discuter avec le maire Gerald Tremblay d'ici deux semaines. L'attachée de presse de M. Marcoux, Isabelle Merrizi, affirme que ce nouveau rebondissement du dossier fait paraître la mise en chantier du projet « bien éloignée » aux yeux du ministre, pour qui la réfection de la rue Notre-Dame était une priorité, il y a déjà 18 mois.

Le comité exécutif a autorisé mercredi une dépense de trois millions pour former un groupe de travail élargi qui planchera sur un concept de boulevard urbain. Le responsable des transports au comité exécutif, Claude Dauphin, explique que cette dépense servira à prouver au Ministère qu'un boulevard urbain assure autant de fluidité qu'une autoroute.

► Voir PROJET en page A6

L'électron libre expulsé du caucus libéral



Carolyn Parrish, députée de la circonscription ontarienne de Mississauga-Erindale.

Les derniers propos de Carolyn Parrish contre Bush, le PLC et Paul Martin ont fait déborder le vase

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — La saga Carolyn Parrish a pris fin hier lorsque le premier ministre Martin a exclu de son caucus la députée libérale en raison des propos méprisants qu'elle a tenus à l'endroit des Américains, du Parti libéral et de son chef.

Mme Parrish a défrayé la chronique à plusieurs reprises depuis l'année dernière en raison de ses sorties cinglantes à propos des Américains qu'elle a traité de « salauds » et de « coalition d'idiots ». Alors que le bureau du premier ministre annonçait en début de semaine la visite du président Bush dans la capitale fédérale à la fin novembre, la députée en a remis en prenant part à l'émission satirique *This Hour Has 22 Minutes*, diffusée ce soir à 20 h 30 sur les ondes de CBC, où on la voit piétiner une poupée à l'effigie de George W. Bush.

Malgré tout, elle avait promis de réserver un accueil poli au président au moment de sa visite dans moins de deux semaines. Mais les commentateurs qu'elle a livrés mercredi à propos de l'équipe libérale ont visiblement été la goutte qui a fait déborder le vase pour Paul Martin. « Je n'ai absolument aucune loyauté à l'égard de cette équipe, a-t-elle déclaré en entrevue à la Presse Canadienne. Aucune. Après ce qu'ils m'ont fait subir de même qu'à certains de mes collègues, ils peuvent tous aller chez le diable. Il (Paul Martin) ne peut pas me museler, a-t-elle ajouté.

► Voir PARRISH en page A6

Le tiers des bars vont perdre leurs vidéopokers

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Plus de 1000 propriétaires de bars au Québec seront aujourd'hui avisés qu'ils vont devoir se départir de leurs appareils de vidéopoker. Le gouvernement Charest compte réduire de 31 % les 3550 endroits où on trouve de ces appareils.

En conférence de presse hier, rendant publique la dernière synthèse des opérations financières, le titu-

laire des Finances, Yves Séguin, a souligné que le Québec était le seul endroit en Amérique du Nord où on réduisait « l'offre de jeu ». Au même moment, l'Ontario envisage d'accroître de 15 % le nombre des appareils de loterie vidéo (ALV), a-t-il souligné.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, le ministre Séguin et le président de Loto-Québec, Alain Cousineau, donneront aujourd'hui un avis de 12 mois aux tenanciers de bar, leur annonçant qu'ils vont

perdre leurs appareils qui seront regroupés dans des centres de jeu ou simplement retirés du marché. Au terme de l'opération, il y aura 730 appareils de moins sur les 14 000 qu'on retrouve au Québec. Le préavis d'aujourd'hui touchera 1800 ALV environ.

Québec paiera 16 millions en dommages. Les tenanciers obtiendront l'équivalent des recettes d'une année pour les machines retirées.

Tous les bars où on trouve quatre appareils et moins seront nettoyés, à Montréal, Longueuil, Laval et Québec. Toutefois, ces saisies pourront survenir dans plus d'un an, le temps de décider de leur point de chute.

► Voir VIDÉOPOKERS en page A6

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
Carolyn Parrish a été expulsée à Guantanamo.

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 14
Bandes dessinées	ACTUEL 8
Bridge	ACTUEL 8
Décès	AFFAIRES 14
Forum	AFFAIRES 12 à 14
Feuilleton	ACTUEL 8
Forum	A 14 et 15
Horaires cinémas	ARTS 6
Horaires télévision	ARTS 4
Loteries	A 13
Mots croisés	ACTUEL 8
et SPORTS	8
Mot mystère	ACTUEL 8
Observateur	AFFAIRES 10
Petites annonces	AFFAIRES 10
et AFFAIRES	2
Vin	ACTUEL 5

Météo
Ciel variable, maximum 8, minimum -3, plus de détails en page SPORTS 12

6 21924 98765 1

ALCAN NE GRANDIRA PLUS AU QUÉBEC
LA PRESSE AFFAIRES, PAGE 1

Un clic, plus de vols, plus d'économies!

Air Canada vous présente ses nouveaux forfaits **Achetez une fois et voyagez souvent.** Maintenant, vous pouvez économiser en achetant en même temps jusqu'à 20 crédits de vol aller simple pour les plus grandes villes au Canada et aux États-Unis. Tirez parti de nos **forfaits Latitude** pour l'Ouest et pour les vols Rapidaïr au Canada, de nos **forfaits villes** pour vos voyages au Canada et aux États-Unis ainsi que de nos **forfaits soleil** pour vos escapades vers des destinations soleil. Cliquez vite sur ces belles économies!

Visitez aircanada.com ou appelez votre agent de voyages.

AIR CANADA

ACTUALITÉS

Gagliano encore dans l'embarras

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Au coeur de l'enquête publique sur le scandale des commandites, puisqu'il fut le ministre responsable du programme du 11 juin 1997 au 14 janvier 2002 au ministère des Travaux publics, Alfonso Gagliano n'en finit plus de faire les manchettes.

Encore ces derniers jours, Chuck Guité affirmait sous serment devant la commission Gomery que c'est le ministre lui-même, ainsi que le chef de cabinet de Jean Chrétien, Jean Pelletier, qui prenaient toutes les décisions dans l'attribution des contrats de commandites de plus de 25 000 \$. M. Guité contredisait ainsi son témoignage du printemps dernier devant le comité des comptes publics. Il n'en fallut pas plus pour mettre à nouveau l'ancien ministre dans l'embarras.

Depuis son témoignage au printemps devant ce même comité, M. Gagliano n'a cessé de clamer sur toutes les tribunes qu'il connaissait à peine Chuck Guité à l'époque et qu'il n'a joué aucun rôle décisionnel dans le programme de commandites décrié par la vérificatrice générale.

La nouvelle tuile qui vient de lui tomber dessus hier s'ajoute à une série de mésaventures dignes d'un roman épique. L'immigrant de Sicile a connu une ascension politique remarquable. Il est arrivé au Québec après la guerre et est devenu comptable. Il a frayé quelque temps avec la politique scolaire pour réussir ensuite à se faire élire député libéral fédéral de Saint-Léonard-Anjou, en 1984. Alfonso Gagliano devient vite l'homme fort du Québec, l'organisateur en chef du PLC dans la province. Il fut nommé par Jean Chrétien ministre du Travail le 25 janvier 1996 avant de passer aux Travaux publics. Il préside même d'avril 1998 à janvier 2002 l'important comité du



Encore ces derniers jours, Chuck Guité affirmait sous serment devant la commission Gomery que c'est Gagliano lui-même, ainsi que le chef de cabinet de Jean Chrétien, Jean Pelletier, qui prenaient toutes les décisions dans l'attribution des contrats de commandite de plus de 25 000 \$.

Cabinet responsable des communications.

Déjà en 1994, *La Presse* révélait que le bureau de comptables de M. Gagliano travaillait pour deux compagnies appartenant à Agos-

tino Cuntrera, caïd de la mafia sicilienne. La GRC était au courant et elle en avait informé le bureau de Jean Chrétien.

En 2002, un ancien président de la Société immobilière du Cana-

da, John Grant, affirme que M. Gagliano faisait pression sur lui pour que la SIC embauche de ses proches. C'en est trop. Jean Chrétien nomme alors son fidèle lieutenant ambassadeur du Canada

au Danemark. En février 2004, avant le dépôt du fameux rapport de la vérificatrice générale sur les commandites, le nouveau premier ministre, Paul Martin, congédie l'ambassadeur Gagliano.

PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

Les ennuis du clan Bonanno

Il entretient des liens étroits depuis 50 ans avec les mafiosi montréalais.

ANDRÉ CÉDILOT

L'une des cinq familles souches du crime organisé de New York, le clan Bonanno connaît de sérieux ennuis depuis deux ans : son chef et ses principaux « conseillers » sont en prison, ainsi qu'une vingtaine de loyaux soldats.

Le plus outrageant, c'est qu'une dizaine de membres de la bande ont

brisé l'omertà depuis leur arrestation. Parmi ces *vires-capots*, Salvatore Vitale, ancien beau-frère du parrain Joseph Messina, est considéré comme le plus important délateurs de la mafia new-yorkaise depuis une décennie.

Pour la police, cette débandade du clan Bonanno est symbolique du malaise qui afflige la mafia d'aujourd'hui, et qui a permis toutes ces raz-

zias dans les rangs mafieux des deux côtés de l'Atlantique. « On appelle ça le syndrome de la mafia moderne », affirment les spécialistes de la lutte antimafia.

« Les jeunes mafiosi trempent à plein dans le trafic de drogue. Ils ont plein d'argent et font la belle vie. Pour eux, les rites et les traditions mafieuses de la Cosa Nostra n'ont plus la même importance. Résultat, ils ont trop à perdre quand ils sont arrêtés, et ils brisent plus facilement l'omertà (la fameuse loi du silence) », soutiennent les policiers, tout en rappelant que le système de justice américain, beaucoup plus sévère qu'au Canada, favorise davantage la délation.

De toutes les familles mafieuses aux États-Unis, le clan Bonanno est peut-être le plus connu au Canada à cause des liens étroits qu'il entretient depuis plus de 50 ans avec les mafiosi montréalais. Le groupe Bonanno compte une centaine de membres, dont plusieurs à Montréal.

Dans le milieu, on dit même que c'est à l'instigation du célèbre Jos Bonanno que le clan Cotroni a vraiment pris son envol au début des années 50. Après le passage de Carmine Galante, le gang calabrais était carrément devenu une filiale de la puissante organisation américaine. Comme l'a démontré la Commission d'enquête sur le crime organisé (CE-

CO) en 1975, Vic Cotroni en était le « caporegime », le « capitaine » ou le « chef de faction », selon la terminologie différente utilisée d'un pays à l'autre. Les deux clans faisaient surtout dans le trafic d'héroïne — on se souviendra de la célèbre French Connection.

Après avoir travaillé dans l'ombre des Cotroni pendant près de 30 ans, le clan sicilien des Rizzuto a pris le pouvoir au début des années 80. Même s'ils semblent avoir les coudees un peu plus franches, Nick et son fils Vito n'en continuaient pas moins de se rapporter à la famille Bonanno, comme le démontrent les révélations de Salvatore Vitale et du « capo » Frank Lino.

Si l'on en croit les deux délateurs, Vito Rizzuto était considéré comme le représentant de la famille Bonanno, au Canada. Il aurait remplacé Gerlando Sciascia, assassiné à New York, en 1999. Avec leurs puissants associés du clan Caruana-Cuntrera, Vito Rizzuto et son père auraient joué un grand rôle dans le regain de prospérité de la famille Bonanno depuis les années 80 en mettant sur pied un réseau mondial de transport de drogue et de blanchiment d'argent ayant ses bases à Montréal, au Venezuela et en Sicile.

À un moment donné, Nick Rizzuto s'est même retrouvé sur la liste des actionnaires d'une « ferme d'éleva-

GIUSEPPE LOPRESTI

Natif de Siciliana, petit village de la Sicile, il agissait comme intermédiaire entre la mafia montréalaise et la Cosa Nostra américaine. Il est suspecté d'avoir participé au meurtre de Paolo Violi, en 1978, mais il n'a pas été accusé. À l'instar de son pendant américain, Gerlando Sciascia, il a été l'un des rares mafiosi à obtenir un acquittement aux États-Unis lors des procès de la Pizza Connection, mise au jour en 1983. Décrit comme un « homme d'honneur », il a été assassiné en 1992 à Montréal. Ce meurtre n'a jamais été éclairci. Il avait 44 ans.

FRANK LINO

D'origine sicilienne, il est un « capo » de la famille Bonanno. Il a viré sa veste à la suite de la razzia du FBI dans les rangs du gang il y a deux ans. Avec Salvatore Vitale, il sera un témoin à charge important contre le parrain montréalais Vito Rizzuto, en instance d'extradition aux États-Unis pour l'élimination de trois déloyaux « capiregime » du clan Bonanno, à New York, en 1981.

ge » aux frontières du Venezuela et de la Colombie comprenant Jos Bonanno, Giuseppe Bono et d'autres gros narcotrafiquants de Sicile et des États-Unis. Les noms des membres de l'un ou l'autre de ces gangs siciliens sont sortis dans les plus retentissantes enquêtes des 20 dernières années : la Pizza Connection aux États-Unis, l'affaire Casey à La Tuque ou la saisie des 5400 kg de cocaïne en Nouvelle-Écosse, pour n'en mentionner que quelques-unes.

CINDY CRAWFORD. CHOIX DE VIE

OMEGA

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651

Pendant ce temps au Danemark...

ANDRÉ DUCHESNE

Sans tambour ni trompette, le gouvernement canadien a nommé une nouvelle ambassadrice, en mai dernier, au Danemark. Appelée à remplacer Alfonso Gagliano, Fredericka Gregory a présenté ses lettres de créance à la reine Margrethe II, souveraine du royaume du Danemark, le 22 septembre.

L'annonce de cette nomination se trouvait parmi plusieurs autres, soit

16 nominations en tout, faites le 21 mai par le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham. C'était un vendredi, deux jours avant le déclenchement des élections fédérales. Pas étonnant dans ce contexte que cette nomination soit passée totalement inaperçue, du moins selon nos recherches dans les archives des médias de l'époque. La désignation est survenue un peu plus de trois mois après le rappel d'Alfonso Gagliano.

Diplomate de carrière, M^{me} Gregory a travaillé dans les départements de politique économique, mais également de politique commerciale dans différentes ambassades, ainsi qu'à la préparation des sommets du G8.

Elle a travaillé à la mission permanente du Canada aux Nations unies à New York dans les années 80 avant d'être affectée à différentes ambassades canadiennes en Europe dans les années 90.

Intellectuel phare de l'Islam Tariq Ramadan visite Montréal



Tariq Ramadan

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE ©

« L'interdiction de porter le hijab est contraire aux droits de l'homme »

MAXIME BERGERON

C'est dans un contexte particulièrement mouvementé pour la communauté musulmane québécoise que l'intellectuel suisse Tariq Ramadan a prononcé sa conférence sur le « réformisme » dans l'islam, hier soir.

Depuis le début de la semaine, plusieurs organisations musulmanes réclament que la Commission des droits de la personne émette « immédiatement » un avis sur le port du voile islamique dans les écoles privées du Québec. La Commission a pu éviter de statuer sur la question après que la famille d'Irène Waseem eut retiré il y a quelques jours sa plainte pour discrimi-

nation contre le collègue Charlemagne. La jeune fille avait été expulsée pour avoir porté le hijab.

Tariq Ramadan, véritable star de l'Islam, conférencier et auteur aussi adulé que conspué en Europe, ne s'est pas fait prier pour aborder le sujet hier soir. « Il est contre l'islam d'imposer à une femme de porter le foulard, et il est contre les droits de l'homme de lui interdire de le porter, point », a-t-il affirmé devant environ 300 personnes réunies au collège Saint-Laurent.

L'homme s'est déjà prononcé à plusieurs reprises pour le port du voile islamique dans les écoles françaises, interdit depuis peu. « C'est une mauvaise loi, contre-productive, mais difficile à contester puisque

le consensus est très large en France. Mais si, ultimement, les jeunes filles devaient avoir à choisir entre le foulard et l'école, il faut opter pour l'école tout en continuant le débat démocratique. »

Outre la question du hijab, M. Ramadan, qui donnait sa conférence en compagnie de Gregory Baum, professeur émérite de théologie à l'Université McGill, a longuement expliqué sa vision du « réformisme ». Grosso modo, il propose d'« apprêter » l'islam à la sauce contemporaine, en prenant bien garde de ne pas perdre de vue les principes du Coran.

« Devenez des Canadiens ! » a-t-il lancé aux musulmans présents hier pour illustrer sa théorie.

« Quand vous voyez une bonne

idée, intégrez-la. Quand vous voyez une bonne valeur, faites-la vôtre. Jamais votre appartenance à l'Islam ne doit vous mettre en porte-à-faux par rapport à votre nouvel environnement. Ne perdez pas vos origines, mais ne vous privez pas de la richesse de ce que vous pouvez devenir. Prenez ce qui est bien et laissez le reste. »

La plupart des personnes venues entendre Tariq Ramadan hier soir semblaient déjà acquiescer à son message. Certaines ont toutefois tenu à exprimer leur désaccord avec les idées véhiculées par le « réformateur ». C'est le cas d'une professeure d'histoire d'origine française, qui s'est dite « très effrayée par la montée de l'islam au Canada ».

« Je suis venue ici parce que j'étais

curieuse de savoir quel est le discours utilisé pour promouvoir un islam soi-disant moderne, mais qui n'existe pas en réalité, a confié à *La Presse* la femme qui a préféré garder l'anonymat. Au nom d'Allah, on fait passer une régression tous azimuts. »

Un point de vue loin d'être partagé par Antoine Ferron, membre de Présence musulmane, le groupe qui organisait la conférence. L'homme considère « ridicule » la controverse qui entoure M. Ramadan en Europe, où des livres publiés récemment le présentent comme un islamiste convaincu.

« C'est incroyable de l'accuser de terrorisme, dit M. Ferron, quand on sait qu'il véhicule un message de paix, accessible à tout le monde. »

Le prédicateur le plus influent de France décrit comme l'héritier des Frères musulmans

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

PARIS — C'est un brillant communicateur, notamment à la télévision, où il projette une image d'intellectuel moderniste, ambiguë mais toujours séduisante. À 42 ans, Tariq Ramadan est aujourd'hui la grande vedette de l'islamisme en France et dans une partie de l'Europe. Une vedette qui fascine, intrigue ou inquiète.

Il est né à Genève en 1962 dans une grande famille de militants islamistes qui avaient fui le régime « laïque » de Nasser. C'est en Suisse romande qu'il a fait ses premiers pas de prédicateur et où il a un poste d'enseignant. Mais, depuis 1993, c'est surtout en France qu'il s'est fait remarquer. Et pour cause : on y trouve une communauté d'origine musulmane de cinq à six millions de personnes et une forte poussée des mouvements islamistes. Tariq Ramadan y joue un rôle déterminant, multipliant les conférences, et on vend chaque année quelque 50 000 cassettes de ses prêches.

Ce n'est pas un hasard si la prestigieuse université américaine Notre Dame lui avait confié pour 2004-2005 la chaire « Religion, conflits et promotion de la paix » avant

que, le 2 août dernier, le département d'État américain lui fasse savoir que son visa était révoqué.

Ramadan est une star, et en même temps, il sent le soufre aux yeux de beaucoup. Dans un livre de 430 pages paru à la mi-octobre, la journaliste Caroline Fourest le décrit non pas comme un simple intellectuel, mais comme un véritable militant, certes habile et charmeur, mais parfait héritier des Frères musulmans, une mouvance intégriste fondée en

Tariq Ramadan est-il cet intellectuel ouvert qu'il prétend être, ou une sorte d'agent de relations publiques chargé de faire avancer la cause du salafisme et de l'intégrisme en Europe ?

Égypte en 1928 par son grand-père, Hassan Al-Banna. Une organisation secrète et tentaculaire dont se réclamaient hier les assassins du président égyptien Anouar Al-Sadate, aujourd'hui le Front islamique du salut en Algérie et le Hamas palestinien. Une nébuleuse qui prône plutôt le règne de la charia que la démocratie, mais qui sait également jouer la carte du légalis-

me et de la négociation quand c'est nécessaire.

Caroline Fourest pose la vraie question : Tariq Ramadan est-il cet intellectuel ouvert qu'il prétend être, musulman mais libre de toute attache politique, ou bien au contraire un responsable de premier plan des Frères musulmans, une sorte d'agent de relations publiques chargé de faire avancer la cause du salafisme et de l'intégrisme en Europe ?

Réformateur ou terroriste ?

Éduqué dans les meilleures institutions de Genève, Tariq Ramadan manie avec virtuosité le français et le langage des médias. Il a quelques alliés de poids, notamment à gauche et chez les altermondialistes. On le voit à la tribune du Forum social européen ; la Ligue des droits de l'homme en France lui a ouvert les portes de sa commission

« Islam et laïcité », et la bible des altermondialistes, *Le Monde diplomatique*, a pris fait et cause pour lui.

Jamais ces mouvements n'ont fait une telle place à des responsables politiques ou religieux islamistes. Et, pour eux, Tariq Ramadan n'en est pas un. Comme le dit le sociologue François Burgat, chercheur au CNRS, « c'est tout simplement un intellectuel, crédible au sein du monde musulman et audible hors de celui-ci. Simplement, il n'a pas comme d'autres renoncé à ses croyances et épousé jusqu'à la surenchère celles de son environnement occidental d'accueil ».

Un fondamentaliste charmeur

Caroline Fourest, avec fougue, dénonce cette « naïveté » de militants ou intellectuels français : « Il est tout à fait exact, nous dit-elle, que Ramadan est le plus souvent hostile au terrorisme ou à la violence, surtout quand ils sont contre-productifs. Cela n'en fait pas un démocrate. Quand on écoute les cassettes de ses prêches, et même s'il est toujours prudent, on découvre un étrange « réformateur », qui déclare que « le voile est une obligation de l'islam » ou que

l'Iran est « un modèle en matière de promotion des femmes ». Il a préfacé un ouvrage du Conseil européen de la fatwa où il est déclaré que l'avortement est illicite. »

Son père, Saïd Ramadan, fut officiellement le représentant des Frères musulmans à Genève, où il fonda le Centre islamique aujourd'hui dirigé par son frère Hani. Un centre suspecté de liens indirects avec le terrorisme. Et son frère a fait parler de lui il y a un an en justifiant la lapidation pour les femmes.

« Tariq Ramadan est un charmeur, mais c'est un fondamentaliste, explique le Franco-Libanais Antoine Sfeir, spécialiste du monde musulman. Certes, ce n'est pas un partisan de la violence, mais plutôt de la pénétration des idées intégristes dans les communautés musulmanes. Je considère que les non-violents sont les plus dangereux car justement ils paraissent inoffensifs. »

FRÈRE TARIQ, Discours, stratégie et méthode de Tariq Ramadan

Caroline Fourest
Éditions Grasset

ACTUALITÉS

À l'assaut du Sajama : l'ascension de leur vie



Sylvain Bédard (assis sur les bagages), greffé du coeur, et Dave Smith (à gauche), greffé du rein, ont quitté Montréal hier à 18 h 30 pour entreprendre l'ascension de leur vie. Accompagnés d'une équipe médicale multidisciplinaire, ils vont tenter d'atteindre le plus haut sommet de la Bolivie, le volcan Sajama, d'une hauteur de 6459 mètres. L'équipe s'accorde deux jours d'acclimatation dans la région de La Paz avant d'entamer l'ascension du volcan situé en bordure de la frontière chilienne. *La Presse* suivra pas à pas les deux greffés et rendra compte fréquemment des différentes étapes de l'expédition qui prendra fin le 8 décembre. Vous pouvez aussi suivre leurs aventures sur cyberpresse.ca

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE ©

Des écrivains appuient les pressiers de Quebecor World

TRISTAN PÉLOQUIN

L'immense campagne de syndicalisation menée aux États-Unis dans les installations de Quebecor World a obtenu un nouvel appui hier : 23 écrivains canadiens et américains de renom ont uni leurs voix pour exhorter l'entreprise montréalaise à mettre un terme à ce qu'ils qualifient de « vicieuse attitude antisyndicale ».

Les signataires, qui comptent dans leurs rangs l'écrivaine Barbara Ehrenreich, la romancière féministe Marilyn French, le lauréat du prix Pulitzer Ben Bagdikian, ainsi que l'écrivaine canadienne Naomi Klein, demandent à Pierre Karl Péladeau que l'entreprise « cesse d'utiliser l'intimidation, le harcèlement et la coercition » pour convaincre ses employés américains de ne pas se syndiquer.

« La campagne antisyndicale menée par Quebecor World contre ses travailleurs nous touche directement, puisque l'industrie de l'impression est aussi la nôtre ; nous mettons nos vies dans les livres qui sont imprimés par ces travailleurs », a affirmé Barbara Ehrenreich, au cours d'une conférence téléphonique hier.

« Tous les auteurs et écrivains qui bénéficient comme nous du travail des pressiers devraient mettre de la pression sur leurs éditeurs afin de les convaincre de cesser de faire affaire avec Quebecor World tant et aussi longtemps que le problème durera », a pour sa part ajouté Marilyn French.

Depuis le mois de décembre 2003, Quebecor World est la cible de plusieurs attaques menées conjointement par la Graphic Communications International Union (GCIU) et par l'AFL-CIO, le plus grand syndicat américain, qui compte plus de 2,5 millions de membres. Dans le cadre de cette guerre ouverte très médiatisée au sud de la frontière, des dizai-

nes de plaintes pour intimidation et non respect des mesures de sécurité ont été déposées par les travailleurs de différentes installations de l'entreprise. Moins d'une dizaine de ces plaintes ont cependant été jugées fondées par les autorités régissant le droit du travail aux États-Unis.

Quebecor réplique

Hier, la réponse de Quebecor World à la requête des 23 écrivains a été sans équivoque : « Nous supportons pleinement les commentaires faits aujourd'hui par ces auteurs qui réclament que nos employés aient le droit de décider librement et sans harcèlement s'il souhaitent se syndiquer ou non. En fait, en dépit des affirmations mensongères colportées (par la GCIU et l'AFL-CIO), ce droit est déjà reconnu dans toutes les installations de Quebecor World. »

Selon le vice-président aux Affaires corporatives chez Quebecor, Luc LaVoie, 33 % des installations de Quebecor World aux États-Unis sont actuellement syndiquées. « Nous sommes, de loin, l'entreprise qui compte le plus de travailleurs syndiqués dans le secteur de l'imprimerie. Nos deux principaux concurrents (R.R. Donnelley et Quad) ne le sont à peu près pas. C'est donc complètement faux de dire que nous sommes contre les syndicats », a-t-il souligné.

« Nous reconnaissons que la situation économique est actuellement très difficile dans le secteur de l'imprimerie aux États-Unis, ce qui nous force à rationaliser les dépenses. Sauf qu'il n'y a jamais eu de grève ou de lock-out dans nos installations et chaque nouvelle tentative de syndicalisation se solde par un échec à l'issue du vote des employés, a-t-il indiqué. Les travailleurs ne sont tout simplement pas intéressés à être syndiqués et cela n'a rien à voir avec de l'intimidation ou du harcèlement. »

stokes

ÉPARGNES des FÊTES 70%
IDÉES CADEAUX GÉNIALES!!! épargnez jusqu'à

«Christmas Ribbon» Serv. de vaisselle
Valeur comp.: 150,00\$
99⁹⁹



«Concourse» Serv. de coutellerie
Valeur comp.: 75,00\$
19⁹⁸



Service de coutellerie
Valeur comp.: 350,00\$
99⁹⁸



QUALITÉ INCROYABLE / PRIX IMBATTABLE

«Connaisseur» Batterie de cuisine de 10 mcs en acier inoxydable 18/10
Valeur comp.: 400,00\$
199⁹⁸



Ens. de vaisselle
Valeur comp.: 144,00\$
39⁹⁸



Ens. de verres à «shooter»
Valeur comp.: 18,00\$
9⁹⁹



«Apéritif · digestif»
Valeur comp.: 40,00\$
19⁹⁸



«Riedel»
Valeur comp.: 20,00\$
9⁹⁸



3 MÉGA CENTRES
• MARCHÉ CENTRAL 514.388.3315 (Boul. L'Acadie)
• BLUE BONNETS 514.733.4333 (coin Décarie et Jean-Talon)
• CARREFOUR DE LA RIVE SUD, BOUCHERVILLE 450.645.0424 (Complexe IKEA, à côté de L'Équipéur)

PLUS 20 AUTRES MAGASINS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL (CENTRE D'ACHATS).

2 NOUVEAUX MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR
• CENTRE ROCKLAND 514.735.7347
• LES AILES DE LA MODE 514.849.4182
NOUVEAUX MAGASINS DE NOËL

CLASSY
VENTE DE LIQUIDATION

GRANDE LIQUIDATION
JUSQU'À ÉPUISEMENT
DES STOCKS

Achetez dès aujourd'hui
pour le prix d'une location !



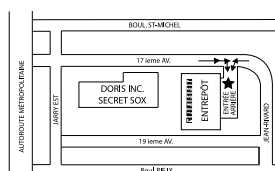
Nous sommes maintenant ouvert
au 6768, rue St-Hubert

Vous nous retrouverez bientôt à la **la Baie**

Heures d'ouvertures : lun. - mer. : 10 h à 18 h jeu. - ven. : 10 h à 20 h Samedi : 10 h à 17 h **Dimanche fermé**

Neuf et usagé
Smokings
(veston et pantalon)
à partir de **60\$**

Chaussures à partir de **5\$**
Chemises à partir de **2⁵⁰\$**
Gilets à partir de **2⁵⁰\$**



8211, 17e avenue, Montréal
(514) 728-6200

Premiers arrivés
Premiers servis

— Ne tardez pas ! —

la **la Baie** encore plus

Le GRAND SOLDE
de fourrures et de
mouton rason

ÉCONOMISEZ
JUSQU'À 60%
sur nos prix ordinaires

Du mercredi 17 novembre au
dimanche 21 novembre

Pendant 5 jours seulement, économisez sur une fabuleuse sélection des plus beaux manteaux en fourrure et en mouton rason de l'année, y compris les manteaux longs de vison femelle réduits à 3 499 \$. Également à ne pas manquer : des prix incroyables sur les manteaux (vison rason, castor, réversibles, mouton rason), les accessoires de fourrure et plus encore!

SEULEMENT à
la Baie centre-ville,
emplacement spécial au 2 étage

281-4731



stokes



YVES BOISVERT

L'indécence

Si Guy Cloutier s'est avoué coupable, c'est pour obtenir une peine plus clémente, me dit un lecteur, sur un ton de reproche. Bien sûr qu'il veut obtenir une peine plus clémente. C'est son droit, c'est son objectif, on peut même dire c'est son travail, vu qu'il n'en a plus d'autre.

Comme c'est également le travail de son avocate de tenter de lui obtenir le meilleur résultat judiciaire possible — pour lui. Il n'y a là-dedans aucune matière à scandale. Il y en aurait si le juge n'entendait que la version du condamné. Ou si l'avocate de la Couronne ne faisait pas le poids. Mais ce n'est pas le cas.

Notre système est fondé sur la contradiction : deux thèses opposées, bien défendues, et au centre, un juge qui n'a aucun intérêt dans l'affaire pour rendre une décision. Il arrive que la pratique ne soit pas à la hauteur de cette belle théorie. Pas cette fois. Tant en poursuite qu'en défense, on a affaire à deux avocates qui ont défendu fermement, et avec compétence, leur vision de l'affaire.

Le malaise n'est pas là. Il est d'abord dans le fait, comme je le disais hier, qu'on passe très vite sur les crimes. Je ne dis pas cela avec dépit. Je ne prends aucun plaisir au récit détaillé des souffrances. Tant mieux si les victi-

mes n'ont pas eu à témoigner.

Mais il y a néanmoins une perte dans cette absence de témoignage. Le témoignage direct fait entrevoir ce qu'aucun résumé, aucun aveu ne peut montrer. Il situe les choses dans leur durée. Il nous projette dans ce qu'a pu souffrir le témoin. Tant mieux, je le répète, si cette personne peut l'éviter. Mais l'absence de témoignage a pour effet d'aplatir la vérité. De minimiser ce qu'est la pédophilie de Cloutier. Minimiser, littéralement : rendre minimales, plus petits, moins longs, moins terribles ces crimes.

Autrement dit, autant on évite aux victimes de revivre, en les racontant publiquement, les viols de leur enfance, autant on évite à Guy Cloutier la souffrance d'entendre pendant des jours — et de laisser entendre aux autres ! — le détail de ces crimes.

Dans les relations personnelles comme devant le juge, dire très vite : « Je m'excuse, tu as raison, j'ai eu tort ! » est souvent une tentative d'en entendre le moins possible sur ce qui nous est reproché. Sur la douleur de l'autre.

C'est dans le détail que les crimes sont laids. C'est dans quelques misérables secondes, quelques minutes inavouables que les choses humaines sont irréparables. « En général », l'être humain n'est pas si mal. Grosso

modo, Guy Cloutier a « beaucoup apporté à la société québécoise ».

D'après ce que vous m'avez écrit dans votre centaine de courriels, vous avez vu qu'en plaidant l'affaire en une seule journée, l'avocate de Guy Cloutier a réussi à détourner juridiquement l'éclairage du crime, pour le porter vers le condamné. Le crime n'est plus qu'une des considérations au moment d'infliger la peine. Il faut maintenant que le juge se penche sur Guy Cloutier, son caractère, son passé, son avenir. Car une peine, dit-on, doit être taillée sur mesure.

On touche au deuxième malaise : le sujet de la souffrance. La souffrance de la victime, résumée dans une déclaration écrite, se trouve mise dans la balance avec celle de Cloutier. On n'a pas eu le temps de digérer la gravité du crime dont, il y a deux jours, il était présumé innocent, que déjà il faut considérer « l'ampleur sans précédent de la couverture médiatique », qui l'aurait désigné dès le départ comme un coupable, l'aurait forcé à vendre sa maison et ainsi de suite.

J'insiste pour dire qu'il n'y a rien d'irrégulier là-dedans. C'est la façon de faire devant la Cour, et contrairement à ce que plusieurs personnes pensent, M. Tout-le-Monde

n'en use pas autrement. La plupart des gens s'avouent coupable. Généralement les avocats s'entendent sur une peine à suggérer au juge et l'affaire est conclue.

Sauf que M. Tout-le-Monde ne vit pas de sa notoriété. Il n'a pas d'explications à donner. Guy Cloutier, oui.

C'est ainsi qu'on a eu droit à la publication de la lettre d'excuses de Guy Cloutier à sa famille. Je suis convaincu qu'il est vraiment désolé pour tout le tort qu'il a pu causer à sa famille. Je ne remets même pas en cause ses remords. Je constate simplement, froidement, l'étalage de ces remords, et tout l'espace écrasant qu'ils occupent.

C'est une façon d'occuper l'espace médiatique. D'exposer sa propre peine. Et celle de ses proches, qu'on devine immense. Comme l'espace n'est pas illimité, la souffrance des victimes est inévitablement esquivée.

Et c'est ainsi qu'en 24 heures seulement, on est passé d'un présumé innocent (le matin) à un coupable (le midi) à un repent (le soir).

Il n'y a rien ici à reprocher « au système » : chacun peut avouer son crime et en tirer certains avantages. Ça ne nous oblige pas à tout avaler à vitesse grand V. Je demande simplement une pause, disons une

pause journalistique, un tout petit peu de lenteur, pour redire l'horreur des crimes sur lesquels on est passé si vite.

Pas par refus du pardon. Pas par goût de la vengeance. Par simple décence.

Non content de contrôler habilement l'agenda judiciaire et médiatique, Cloutier le repent promet la création d'une fondation pour venir en aide aux victimes d'agression sexuelle. Puis des concerts-bénéfice.

Je suis convaincu qu'il veut vraiment faire ça. Comme je suis convaincu que, dans son profond narcissisme, il se voit un peu plus beau de toutes les réparations qu'il veut « produire ».

Mais parler de fondation, de concerts, parler d'argent au fond, c'est une autre façon de changer de sujet. Je ne suis pas bien sûr que ce soit habile. C'est trop, trop gros, trop vite. C'est en tout cas, de mon point de vue, une forme plus judiciairement présentable de l'indécence. Elle ne m'en semble pas moins grossière.

COURRIEL

Pour joindre Yves Boisvert yves.boisvert@lapresse.ca

EN BREF

Lettre d'excuses de Guy Cloutier

Dans une lettre à ses proches datée du 17 novembre, que le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec* ont obtenu, le producteur Guy Cloutier explique qu'il aurait dû, il y a longtemps, accepter les conséquences de ses gestes passés. Il exprime ensuite sa profonde tristesse en soulignant que ses proches ne méritaient rien de tout ça. « Rien de tout cela ne serait arrivé si j'avais su contrôler mes démons et mes émotions. (...) L'alcool, la faiblesse, des pulsions que je n'ai su contrôler et tout un concours de circonstances m'ont poussé à abuser de gens qui avaient confiance en moi... », écrit-il. Il termine la lettre en affirmant que sa sentence sera d'« apprendre à vivre avec la honte de la douleur que j'ai causée, la peine de ma famille et de mes enfants qui ne savaient rien et qui n'ont rien su jusqu'à aujourd'hui ». Guy Cloutier demande enfin pardon, en avouant qu'il ne pourra jamais se pardonner. La Presse

Le motard René Charlebois coupable de meurtre

Le motard René Charlebois, membre des Nomads, vient de se reconnaître coupable, du meurtre non prémédité de l'agent-source Claude DeSerre. DeSerre a été assassiné d'une balle au-dessus de l'oeil gauche le 3 février 2000, dans un chalet de Notre-Dame-de-la-Merci, dans la région de Lanaudière. Il avait dissimulé dans ses vêtements une enregistreuse et l'une des deux voix entendues lors de son exécution a été identifiée comme étant celle de Charlebois. Charlebois, dont le mariage avait fait jaser en raison de la présence de Ginette Reno et Jean-Pierre Ferland, avait déjà été condamné à 20 ans de prison au terme d'un des superprocès consécutifs à l'opération Printemps 2001. Hier, la juge France Charbonneau, de la Cour supérieure, l'a condamné à la prison à perpétuité avec possibilité de demander une libération conditionnelle dans 15 ans. Charlebois a été appréhendé le 28 mars 2001 pour le meurtre prémédité de DeSerre, mais de concert avec son avocat, Claude Olivier, le procureur de la Couronne, Claude Lachapelle, a convenu d'attendre la fin de son procès au centre judiciaire Gouin pour déposer l'accusation afin de ne pas embrouiller le jury. La Couronne a par la suite accepté qu'une accusation moindre soit portée. Comme le veut la loi, c'est en 2001 que la peine imposée hier Charlebois commence, ce qui signifie qu'il va demeurer en prison au moins jusqu'en 2016. Jean-Paul Charbonneau

L'entraîneur donnait des massages sportifs « sexuels » à ses patineuses

CHRISTIANE DESJARDINS

Un des entraîneurs de patinage de vitesse sur courte piste les plus réputés au Canada, André Guilmette, 58 ans, a plaidé coupable hier au palais de justice de Montréal à deux accusations de contacts sexuels à l'endroit de deux patineuses alors qu'il était en situation d'autorité.

Les crimes se sont produits entre mars et avril 2003, alors que l'ex-policier donnait des massages à des jeunes athlètes, âgées

de 15 à 20 ans. Il les incitait à se déshabiller complètement, parce que, disait-il, « ça allait mieux ». Il en profitait pour les caresser et leur faire des attouchements sexuels. Devant le juge Serge Boisvert, l'accusé a reconnu les faits, coupant court ainsi au processus judiciaire. La peine a été reportée au 4 avril pour permettre entre-temps la confection d'un rapport.

L'arrestation de Guilmette en octobre 2003 avait créé une commotion dans le petit monde du patinage de vitesse, jusque-là épargné par les scandales sexuels.

Guilmette agissait comme entraîneur personnel pour des athlètes de haut niveau. Il approchait des athlètes ou des parents pour offrir ses services d'entraîneur, de nutritionniste et de « thérapie athlétique ».

Depuis sa mise en accusation, il lui est interdit de fréquenter les arénes Michel-Normandin et Maurice-Richard et il ne peut plus pratiquer la massothérapie.

M. Guilmette est le père du double médaillé des Jeux de Salt Lake City, Jonathan Guilmette.

LIQUIDATION DE FAILLITE

PRIX PLUS BAS QUE FAILLITE (CECI N'EST PAS UN ENCAN.)

JUSQU'À 80 % DE RABAIS DES MILLIERS DE TAPIS DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS.

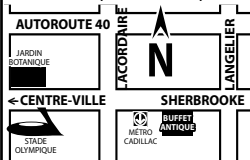
Les encans Richard ont été mandatés par différents syndicats à liquider, par voie de vente publique, différentes faillites de magasins de tapis persans et orientaux à des prix plus bas que faillite. Une énorme sélection de tapis neufs, semi-antiques et antiques d'une variété de couleurs et de grandeurs (2 pi x 3 pi à 15 pi x 20 pi, tapis de couloir jusqu'à 22 pied de long, ainsi que des tapis ronds et carrés).

Bidjar, Kazak, Qum soie pure, Bokhara, Tabriz, Nain, Mood, Hereke, Kashan, Agra, Chubi, Bakhtiar, Sarough, Kerman, Mashad, Jaipur lavés au thé, Obusson, Savonnerie et tapis pièces tribales.

Du 19 au 21 novembre 2004 3 jours seulement À ne pas manquer!

Vendredi : 11h à 21h samedi et dimanche : 11h à 19h

Chaque tapis de 50 \$ à 1 900 \$



BUFFET ANTIQUE
6086 Sherbrooke Est, Montréal (angle Langelier)
Rens. : (514) 832-0009

Organisé par: Encans Richard

LE 31

LE BLOUSON AVIATEUR DU NORD 99⁹⁵

Un cadeau idéal pour l'amateur de plein-air. Nylon robuste, chaude entredoublure ouatinée, bords tricot, capuchon amovible bordé façon renard, cordon coupe-froid. Gris, vert. M.g.t.g. Rég. 129.00 Jeans 69.95

LE CARDIGAN ZONES COLORÉES 49⁹⁵

Assemblage géo-moderne pour un cardigan en tricot pur coton de notre collection exclusive. Zip aller-retour. Tons dominants de noir, écru, marron, olive, royal, pissenlit. P.m.g.t.g.tg. Rég 75.00 Tuque 20.00

LA CHEMISE RAYÉE VELOURS MILLE-RAIES 39⁹⁵

Velours de coton stretch confort, la texture pure mode vedette de la saison dans une chemise sport à rayures franches aux coloris contrastants de bleu, ocre, écru. Un cadeau exclusif du 31 dans la boîte Simons. P.m.g.t.g. Rég. 55.00

LE CERTIFICAT-CADEAU SIMONS

Le bon-cadeau qui laisse à tous entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, il est disponible à toutes nos caisses.

Un cadeau pour vos cadeaux!
Magasinez, nous emballons.
La boîte-cadeau Simons, une tradition de qualité à Noël.

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

SUITES DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453
cyberpresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations publiées à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

Gagliano nie tout

GAGLIANO
suite de la page A1

Le quotidien a précisé que M. Gagliano a été identifié comme « un soldat de longue date de la famille Bonanno » par un ancien membre du clan mafieux, Frank Lino, qui est devenu délateur pour le FBI qui enquête sur le crime organisé à New York.

« Je n'ai pas vu le rapport (du FBI). Cela dit, il faut dire que ce sont des allégations très sérieuses. Je pense qu'on ne doit pas répéter ou accepter des allégations d'une telle nature de façon prématurée. On devrait attendre d'avoir les faits », a déclaré M. Martin en réponse à une question du chef conservateur, Stephen Harper.

M. Gagliano a occupé des fonctions importantes au sein du gouvernement fédéral durant la période en question, ayant notamment été ministre des Travaux publics avant d'être nommé ambassadeur du Canada au Danemark en janvier 2002. Il a été démis de ses fonctions de diplomate par le gouvernement Martin en février dernier à la suite d'un rapport accablant de la vérificatrice générale Sheila Fraser sur le scandale des commandites.

Joint hier matin par *La Presse*, le principal intéressé a vite nié les allégations du quotidien new-yorkais. « C'est totalement faux ! a déclaré M. Gagliano. Je n'ai aucun lien avec aucune famille, dit-il. Je ne connais personne qui soit mentionné dans l'article. Je ne sais même pas qui sont ces gens-là. »

En entrevue, M. Gagliano, qui doit témoigner sous peu devant la commission Gomery chargée de faire la lumière sur le scandale des commandites, a dit savoir que la famille Bonanno et Frank Lino sont liés à la mafia new-yorkaise. « Mais je ne les ai jamais vus, je ne sais même pas qui c'est », a-t-il ajouté.

Il a aussi affirmé n'avoir jamais entendu parler de l'existence des documents du FBI dont a fait état le quotidien new-yorkais. « C'est pas parce que ça vient du FBI que c'est la vérité. C'est pas la première ni la dernière fois qu'ils se trompent », a dit l'ancien ministre.

En après-midi, il a affirmé dans un communiqué qu'il a vraisemblablement été identifié « par erreur » par Frank Lino. Il a aussi promis « de faire toute la lumière » sur cette affaire dès qu'il aura obtenu plus d'informations.

Selon le quotidien américain, Frank

Lino a soutenu dans une déposition faite au FBI avoir rencontré l'ex-député de Saint-Léonard dans une réunion secrète tenue dans un buffet de l'est de Montréal, au début des années 90.

En compagnie d'autres gros bonnets de la famille Bonanno, Lino était venu à Montréal pour annoncer aux membres de la famille Rizzuto que leur nouveau patron était Joseph Massino. Cette visite faisait suite au décès d'un cancer du foie de Phil Rastelli, qui dirigeait le clan depuis 1979.

Dans le rapport policier, on dit que c'est Joseph Lopresti, « ambassadeur » de la mafia montréalaise auprès de la Cosa Nostra américaine, qui aurait présenté Gagliano à Lino et ses acolytes au cours de la réunion. Seuls les membres de la famille Bonanno avaient la permission d'assister à cette importante rencontre, toujours selon Lino. Les associés n'étaient pas admis.

Les mafiosi américains avaient profité de ce passage à Montréal pour assister à un match de baseball au Stade olympique entre les Expos et les Mets de New York. Les billets leur avaient été fournis par le lanceur John Franco, qu'ils connaissaient. Ils avaient ensuite passé la soirée avec des joueurs des Mets.

Dans le cadre de cet interrogatoire, Frank Lino aurait reconnu Gagliano sur une photo que lui auraient montrée les enquêteurs du FBI.

Joint par *La Presse*, un porte-parole du FBI à New York s'est dit dans l'impossibilité de confirmer ou d'infirmer les informations du *Daily News*, alléguant que le rapport dont l'article fait mention n'avait pas été déposé devant le tribunal lors du récent procès de Joseph Massino. « Ce sont des documents qui ne sont pas publics, mais ils pourraient avoir été communiqués aux avocats qui défendaient M. Massino », a indiqué James M. Margolin.

Le policier américain a aussi souligné que Frank Lino a commencé à coopérer avec le FBI à la suite de son arrestation l'an dernier. Le délateur a avoué six meurtres et diverses tentatives de meurtre, ainsi que sa participation à des affaires de prêt usuraire, d'extorsion et de paris illégaux.

Ce n'est pas la première fois que l'ancien député Gagliano se retrouve dans l'embarras à cause des liens qu'il aurait avec la mafia. En 1994, *La Presse* avait établi que le bureau de comptable de M. Gagliano, établi

dans le sous-sol de sa maison de la Place Saint-Zotique, à Saint-Léonard, tenait les livres de compagnies appartenant au caïd Agostino Cuntrera, de la célèbre famille Caruana-Cuntrera, bête noire du défunt juge Giovanni Falcone dans ses enquêtes sur la mafia sicilienne.

Avec l'aide du clan Rizzuto, les Caruana-Cuntrera sont devenus les piliers d'un vaste réseau de trafic de drogue et de blanchiment d'argent entre l'Italie, le Brésil, le Venezuela, les États-Unis et le Canada.

Alfonso Gagliano et Agostino Cuntrera s'étaient aussi succédé à la présidence de l'Association de Siciliana de Montréal, organisme à but non lucratif regroupant des Montréalais venus de ce petit village de la Sicile. M. Gagliano avait admis connaître Cuntrera, mais disait ignorer son appartenance à la mafia. Aux Communes, le premier ministre Jean Chrétien l'avait défendu en disant que M. Gagliano l'avait rassuré sur son honnêteté et qu'il était « un homme au-dessus de tout soupçon ».

Malgré les démentis de M. Gagliano, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a soutenu que la GRC devrait vérifier la véracité des documents du FBI. « Il faut attendre qu'une telle enquête soit faite. J'imagine qu'il y aura une telle enquête de faite. Ce n'est que sur la base d'une telle enquête qu'on pourra voir si c'est sérieux ou pas », a dit M. Duceppe.

Mais des députés libéraux se sont portés à la défense de M. Gagliano. « J'espère qu'on ne lance pas des pierres à M. Gagliano simplement parce que M. Gagliano est un Canadien d'origine italienne et d'origine sicilienne en particulier. On a souvent tendance à faire ce genre de choses », a déclaré la députée libérale Raymonde Folco.

Chrétien réagit

En entrevue à RDI, l'ex-premier ministre Jean Chrétien a volé au secours de son ancien collègue. De Little Rock en Arkansas où il assistait à l'inauguration de la bibliothèque de l'ex-président Clinton, M. Chrétien a déclaré : « Je ne crois rien à ça », expliquant que tous les ministres fédéraux faisaient l'objet d'une enquête de sécurité avant leur nomination et qu'à l'époque, le dossier d'Alfonso Gagliano était vierge.

Avec la collaboration de Judith Lachapelle à Montréal

L'électron libre expulsé du caucus libéral

PARRISH
suite de la page A1

S'il perd les prochaines élections et qu'il doit démissionner, je ne verserai pas de larmes. »

Ces propos n'ont pas plu au premier ministre qui a décidé de chasser la députée rebelle de son caucus. « Après avoir discuté de la question avec l'exécutif du caucus plus tôt cet après-midi (hier), j'annonce que j'ai décidé d'expulser immédiatement Carolyn Parrish du caucus gouvernemental, a mentionné Paul Martin. Je lui ai téléphoné il y a quelques instants pour l'informer de ma décision. Je lui ai dit que, bien que je respecte son droit d'exprimer franchement son point de vue, je ne peux, à titre de chef de notre parti et du caucus libéral, tolérer un comportement qui consiste à rabaisser et à mépriser les autres. »

Dorénavant, Carolyn Parrish siégera à la Chambre en tant que députée indépendante. Aux prochaines élections fédérales, elle ne pourra pas se présenter sous la bannière du Parti libéral.

En faisant ce geste, M. Martin souhaite visiblement que M^{me} Parrish ne le mette plus dans l'embarras. D'ailleurs, lors de son allocution au dîner organisé par la Tribune de la presse à Ottawa au mois d'octobre, le premier ministre avait lancé à la blague qu'il souhaitait un jour être capable d'envoyer Carolyn Parrish au loin, en mission sur la planète Mars.

À la suite de l'annonce de l'expulsion de leur collègue, la plupart des députés libéraux se sont rangés derrière leur chef. « J'approuve la décision du premier ministre, a soutenu le ministre de l'Environnement, Stéphane Dion. Elle a été sanctionnée pour son manque de respect. »

La députée libérale Raymonde Fol-

co abonde dans le sens de son collègue. « Elle est allée trop loin, estime-t-elle. C'est un manque de respect envers les collègues. Ce sont des collègues avec qui elle avait travaillé depuis plus de 10 ans. »

Réactions de l'opposition

Si les conservateurs ont demandé à plusieurs reprises le renvoi de M^{me} Parrish, ils ont tout de même critiqué l'attitude du premier ministre en Chambre, l'accusant d'agir seulement lorsque les insultes sont dirigées vers lui. « Pourquoi est-ce acceptable, en tant que libéral, d'exprimer de la haine envers nos alliés, mais que ce n'est pas acceptable quand il s'agit de critiquer le premier ministre ? » a demandé le député conservateur Jason Kenney.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe estime que la députée a été écartée pour « un ensemble de réflexions particulières » qu'elle a eues. « C'est la décision qui a été prise par M. Martin, a-t-il dit. Je pense qu'il y a une ligne de parti sur laquelle on est élu. »

Exclue du Parti libéral, la députée de la circonscription ontarienne de Mississauga-Erindale fera-t-elle des démarches pour rejoindre le NPD, qui partage son point de vue sur les politiques américaines, notamment en ce qui concerne l'opposition au projet de bouclier antimissile ?

Il n'y a eu aucune discussion en ce sens, affirme-t-on du côté du NPD. En effet, sur des dossiers comme l'environnement ou le financement des villes, les néo-démocrates sont loin d'être convaincus que M^{me} Parrish adopte les mêmes positions qu'eux. Avec le départ de M^{me} Parrish, les libéraux se retrouvent avec 133 sièges aux Communes. Les consevateurs en ont 99, le Bloc 54 et les néo-démocrates 19.

Le tiers des bars vont perdre leurs vidéopokers

VIDÉOPOKERS
suite de la page A1

Québec hésite encore entre des hipodromes améliorés et des centres de jeu attenants.

Dans les autres régions, Loto-Québec reprendra ses machines là où le revenu familial moyen est inférieur à 50 000 \$ par année, des secteurs décrits comme des « zones de fragilité » par Loto-Québec.

Ventes d'éléments d'actif

Faisant le point sur les finances publiques, le ministre Séguin a par ailleurs souligné être bien loin de la cible quant aux ventes d'éléments d'actif qui devaient cette année faire entrer 880 millions dans les coffres du gouvernement. La vente de Novenco, le bras gazier d'Hydro-Québec, a bien fonctionné. La SGF s'est départie comme prévu de ses actions de Saputo. Ces deux opérations ont fait entrer environ 385 millions dans la colonne des recettes, soit 100 millions de moins que prévu. Mais rien n'a fonctionné du côté de la vente des immeubles propriétés du gouvernement, laissant un trou de 400 millions dans les recettes attendues. Québec prévoit la création de fiducies immobilières de revenus, des sociétés dont on pourra acheter des actions pour acquérir ses immeubles. Desjardins et la SITQ — le bras immobilier de la Caisse de dépôt — sont dans la course pour gérer cette nouvelle société. Le gouvernement a avancé sur la pointe des pieds dans ce dossier car le ministre Séguin s'est fait dire clairement par les milieux financiers qu'il était illogique de vendre des éléments d'actif nécessaires simplement pour équilibrer son budget :

« C'est comme vendre son bois pour acheter un poêle », illustre-t-on.

Ottawa

D'autres recettes manquent : le ministre Séguin a 225 millions de moins en impôt sur le revenu des particuliers et 50 millions de moins en cotisations à la santé en raison d'augmentations de salaires moins fortes que prévu.

Toutefois, les transferts fédéraux sont de 780 millions de plus, ce qui permet de garder le cap sur le déficit zéro. De cette somme, 500 millions viennent de l'entente de septembre sur la santé. Québec soutient qu'il avait anticipé ces gains en investissant à l'avance dans la santé. Finalement, les discussions sur la péréquation ont amené une augmentation de 280 millions des transferts par rapport aux prévisions, des sommes « significatives », a souligné M. Séguin.

Mais la dernière ronde de transferts fédéraux a aussi donné lieu à des « iniquités », a ajouté M. Séguin.

Les transferts au Québec sont en baisse. « Jamais, dans l'histoire du Québec depuis la Deuxième Guerre mondiale, une baisse n'a été aussi forte sur deux années. Aucune province n'a eu une telle chute sur deux années de suite », selon M. Séguin. Et, loin de niveler l'effort fiscal pour tous les Canadiens, Ottawa a accentué les disparités, dénoncent les chiffres du ministère des Finances.

En Chambre, Bernard Landry a souligné que « le Québec s'est vraiment fait saigner par Ottawa », rappelant la sortie intempestive de M. Séguin. La conférence sur la péréquation fut « un échec lamentable », a-t-il commenté.

Modernisation de la rue Notre-Dame: le projet reporté à 2007

PROJET suite de la page A1

« On veut, avec l'accord du Ministère, donner la même chance au concept de boulevard urbain qu'à une autoroute », dit-il en entrevue.

C'est le MTQ, rappelle M^{me} Merrizi, qui va financer la construction de ce futur lien routier à un coût estimé entre 400 et 500 millions de dollars. Le concept, que les consultants de la Ville réaliseront au cours de la prochaine année, devra répondre à certains critères précis du Ministère, notamment en ce qui concerne la fluidité de la circulation, sans quoi le MTQ refusera de financer le projet.

Le concept montréalais comprend pour l'instant huit voies de large avec deux voies réservées au transport en commun. En direction ouest, la voie pour les autobus se retrouve à l'extrême gauche, tandis qu'en direction est, elle est à l'extrême droite. M. Dauphin précise qu'il s'agit d'un boulevard « convivial », sans toutefois préciser les détails sur la vitesse, les arrêts et la configuration du boulevard urbain.

Les documents soumis au comité exécutif soulignent que l'équipe de travail aura pour mandat de finaliser le concept et d'amorcer les étapes suivantes jusqu'à la réalisation du projet. La mise en place de cette équipe reporte toutefois la livraison des « études d'opportunités et avancées de concepts » à septembre 2005 puis la version finale en octobre.

Il faudra ensuite que la Ville et le Ministère se mettent d'accord. M. Dauphin estime toutefois que les études pourraient être présentées dès juin 2005, mais il confirme que le début des travaux ne pourrait pas se faire avant 2006 ou même 2007.

La Ville et le Ministère sont en désaccord sur la modernisation de la rue Notre-Dame depuis que le projet a été mis sur la glace en juin 2003 lorsque des problèmes techniques ont été mis au jour.

Selon la porte-parole du ministre, Québec et Montréal s'entendent sur plusieurs sections du projet routier, notamment la portion comprise entre les rues Amherst et Frontenac, où s'effectuera le raccordement entre le nouveau lien routier et l'autoroute

Ville-Marie. La plus grande partie de ces voies routières seront encaissées à l'image de l'autoroute du centre-ville, et de type « autoroutier » plutôt que de « boulevard urbain ».

À l'autre bout du projet, la transformation de la rue Souigny en une bretelle de raccordement entre l'autoroute 25 et la future « rue » Notre-Dame, semble aussi faire consensus, si bien que le MTQ a déjà amorcé les travaux d'élargissement d'un viaduc à cet endroit.

C'est sur le tronçon principal de la rue Notre-Dame, entre la rue Frontenac et l'autoroute 25, qui longe des secteurs résidentiels sur plusieurs kilomètres, que le MTQ et la Ville restent aux antipodes.

En soutenant qu'il est impossible de satisfaire à ses critères de sécurité et de fluidité en installant des feux de circulation sur un lien routier rapide, le MTQ exige que les carrefours soient aménagés en étagement, impliquant ainsi la construction de viaducs, de voies surbaissées pour virer à gauche vers les quartiers résidentiels, éliminant ainsi la nécessité des feux de circulation.

Ce soir 20 h Il va y avoir du sport!

Y a-t-il de la place pour un parti de gauche au Québec? avec Camil Bouchard, Pierre Paquette, François Saillant...
Sommes-nous racistes au Québec? avec Viviane Barbeau, Ana Luisa Iturriaga, Mohamed Lotfi...

Animation : Marie-France Bazzo Invité : Dany Laferrière

Haut en couleur!



Télé-Québec
telequebec.tv

Ça change de la télé

Montréal garde le cap sur la rénovation des rues et de son réseau d'eau

SÉBASTIEN RODRIGUE

À un an des prochaines élections municipales, la Ville de Montréal met le paquet en 2005 dans son programme triennal d'immobilisation (PTI) en augmentant les dépenses pour des projets d'infrastructures de 9,1 %, sans toutefois augmenter l'ensemble de ses investissements sur un horizon de trois ans.

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, et le président du comité exécutif de la Ville, Frank Zampino, ont présenté hier le PTI 2005-2007 une semaine avant le dépôt du budget. Ce programme de 1,6 milliard établit la liste des principaux chantiers que la Ville entend mener au cours des trois prochaines années.

Le maire a donc dévoilé les priorités de son administration, principalement le réseau d'eau et les égouts (104,3 millions), la réfection des rues (164,8 millions) et la protection des milieux naturels (77 millions).

La Ville investira donc 646,3 millions en 2005 comparativement à 592,3 millions en 2004. La Ville diminue toutefois ses investissements à 512,4 millions pour 2006 et à 510,2 millions en 2007. Pour les artères principales par exemple, les investissements seront d'un peu plus de 30 millions en 2005, mais ils seront réduits à 9,3 millions en 2006 et à 6,5 millions en 2007. Autant le maire que le président du comité exécutif affirment que ces chiffres pourraient être revus à la hausse.

Le maire de Montréal s'est défendu de présenter un programme électoraliste. « Des retards importants ont été pris au niveau des infrastructures, a-t-il fait valoir. Pour nous, il est important de continuer à corriger la situation du passé, donc on doit prendre des décisions importantes en 2005. »

M. Zampino a tenu à préciser que l'endettement de Montréal n'augmenterait pas avec un PTI restant au même niveau que le précédent à plus ou moins 1,6 milliard. M. Tremblay a ajouté que l'obtention d'une portion de la taxe sur l'essence tel que promis par le gouvernement fédéral permettra à Montréal d'augmenter son PTI au cours des prochaines années.

Le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Pierre Bourque, estime que l'administration Tremblay-Zampino inscrit des projets dans le PTI qui ne verront jamais le jour en 2005 et que l'est de Montréal reçoit bien peu d'égards. M. Bourque croit aussi que les arrondissements manqueront de fonds pour réhabiliter des rues cette année.

Pierre Bourque compte poursuivre la Ville et le président du conseil

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le chef de l'opposition officielle, Pierre Bourque, déposera au cours des prochains jours une poursuite devant les tribunaux contre la Ville de Montréal et le président du conseil municipal, Marcel Parent, a appris *La Presse* de sources sûres.

Selon M. Bourque, le président du conseil municipal aurait contrevenu à une résolution du conseil municipal de Montréal décrétant la formation d'un groupe de travail sur la révision du cadre électoral à Montréal.

Cette résolution prévoyait la formation d'un comité présidé par M. Parent avec un spécialiste choisi par l'opposition officielle et un autre par l'équipe au pouvoir. L'opposition a toutefois boudé ce processus et le président du conseil municipal a lui-même sélectionné les membres de ce comité de sages. Cette décision avait mis le feu aux poudres dans l'entourage de M. Bourque.

Selon nos sources, la requête qui sera déposée devant la Cour supérieure demandera au tribunal de déterminer si le président avait le pouvoir de se substituer ainsi à l'opposition officielle. La poursuite alléguerait que M. Parent n'avait pas le pouvoir de procéder à la nomination d'une personne à la place de l'opposition officielle. La requête chercherait aussi à faire invalider le rapport déposé par le groupe de travail.

Cette démarche devant les tribunaux risque de rendre l'atmosphère tendue à la séance du conseil municipal lundi prochain, quand doit être adopté le cadre électoral de Montréal pour l'élection de novembre 2005.

L'opposition officielle avait déjà protesté contre les décisions prises par M. Parent dans cette affaire en quittant la séance du conseil municipal d'octobre dernier. Pierre Bourque avait alors réclamé la démission de M. Parent en l'accusant d'avoir modifié la résolution du conseil en nommant d'office le membre du

groupe de travail que l'opposition devait désigner. M. Bourque avait alors affirmé qu'il envisageait des recours judiciaires à propos du rôle joué par le président du conseil.

M. Parent avait refusé de remettre sa démission, prétextant le court échéancier de la Ville pour l'élaboration de son cadre électoral. M. Parent avait expliqué qu'il avait cru bon inviter une personne impartiale pour faire une contrepartie au représentant nommé par l'administration Tremblay-Zampino.

L'opposition officielle rechigne depuis le début contre la réforme du cadre électoral. Au départ, l'administration Tremblay-Zampino envisageait d'abolir les districts électoraux au profit d'une élection des conseillers municipaux au suffrage universel, ce que rejetait l'opposition officielle. Les conseillers de Vision Montréal se sont même battus avec acharnement, mais sans succès, pour empêcher l'adoption de la résolution formant le groupe de travail.

Ce groupe formé de l'ancien prési-

dent du comité exécutif de Montréal, Yvon Lamarre, de l'ancien président de la Communauté urbaine de Montréal et ex-maire d'Outremont, Pierre Des Marais II, et de l'avocat Jean Héту, avait toutefois proposé le maintien des districts électoraux. Si la proposition de groupe de travail était retenue, Montréal se retrouverait avec 122 élus plutôt que 81.

Le groupe de travail a suggéré que les arrondissements soient divisés en districts électoraux et qu'ils soient présentés tant par des conseillers municipaux que des conseillers d'arrondissement. Chaque électeur voterait donc pour quatre personnes, soit le maire de Montréal, le maire de l'arrondissement, un conseiller municipal et un conseiller d'arrondissement.

Le conseil municipal doit maintenant adopter une résolution sur le cadre électoral concocté à partir de cette proposition lundi prochain. La Ville doit ensuite soumettre son nouveau cadre électoral au ministre des Affaires municipales avant le 1^{er} décembre.

Clients Rogers Sans-fil et Fido, passez à TELUS et obtenez-en plus.



Un BlackBerry^{MD} ou un vidéotéléphone gratuit.*

Temps d'antenne gratuit pendant un an.†

Une plus grande couverture numérique.**

Un peu plus d'amour.



écran couleur BlackBerry 7750^{MC}



vidéotéléphone Nokia 3205



téléphone couleur à rabat LG 4600

Apportez votre appareil Rogers Sans-fil ou Fido^{MC} en service ainsi que votre relevé datant de 60 jours ou moins et abonnez-vous au forfait MAX 45 en signant un contrat de 3 ans. Vous obtiendrez :

- un BlackBerry GRATUIT en échange d'un BlackBerry*, ou
- un téléphone GRATUIT en échange d'un téléphone*, et
- du temps d'antenne GRATUIT pendant un an en vous abonnant au forfait MAX 45[†] à 45\$/mois.

Avec le forfait MAX 45, vous profitez de 350 minutes en tout temps et des minutes d'appel local illimitées le soir et le week-end. En prime, vous obtiendrez le double des minutes en tout temps la première année (700 au total). Mais le plus important, c'est qu'aucune autre entreprise de sans-fil n'offre une meilleure couverture que TELUS en plus d'assurer un service à la clientèle exceptionnel dans l'industrie. Le futur est simple^{MD}.



Cette offre prend fin le 30 novembre 2004. Limite totale de 100 par magasin. Visitez telusmobile.com/quebec pour les détails.

Le choix et la disponibilité des téléphones peuvent varier d'un emplacement à l'autre. Nouvelles mises en service seulement. Offre seulement valable au Québec et dans la région du Vancouver Lower Mainland (C.-B.) (604 et 778) jusqu'au 30 novembre 2004 pour les clients actuels du service postpayé de Rogers Sans-fil et de Fido qui effectuent une mise en service avec un contrat de 3 ans. Certaines conditions s'appliquent, visitez telusmobile.com pour obtenir plus de détails. *Dans le cadre de l'offre de téléphone gratuit à l'échange, les clients peuvent choisir entre le Nokia 3205, le LG 4600 ou le BlackBerry 7750 à la signature d'un contrat de 3 ans seulement. †Le temps d'antenne gratuit pendant un an est offert avec un contrat de 3 ans seulement et comprend le coût du tarif mensuel d'une valeur de 45 \$. Les redevances d'utilisation mensuelles, les frais mensuels pour le service d'appel d'urgence 911 (évolué), les taxes, les frais d'interurbain et d'itinérance, le temps d'antenne additionnel et les frais pour les services payables à l'usage sont en sus et figureront sur votre relevé mensuel. Les minutes en prime sont offertes seulement la première année de la durée de 3 ans du contrat. **Fondé sur les cartes publiées par la concurrence indiquant la couverture numérique accessible au Canada en date du 17 novembre 2004. Rogers Sans-fil fait référence à Rogers Sans-fil inc. Fido est une marque de commerce de Microcell Solutions Inc. Les familles BlackBerry et RIM de marques, images et symboles apparentés sont la propriété exclusive et sont des marques de commerce ou des marques de commerce enregistrées utilisées avec l'autorisation de Research In Motion Limited. © 2004 TELUS Mobilité.

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

- Carrefour Angrignon
- Centre commercial Le Boulevard
- Centre Domaine
- Centre Eaton
- Centre Rockland
- Complexe Desjardins
- Fairview Pointe-Claire
- Galerias d'Anjou
- Galerias Lachine
- Mail Cavendish
- Place Alexis Nihon
- Place Lasalle
- Place Versailles
- Place Vertu
- Westmount Mall
- Centre-ville
- 950, rue Sainte-Catherine Ouest
- 4202, rue Saint-Denis
- Action Télécom Inc.
- 1531, rue Notre-Dame Ouest
- Communications Métropolitaine
- 10223, boul. Pie-IX
- Communications Mobilenet
- 5165, ch. Queen-Mary
- La Zone SCP
- 6321, route Transcanadienne, local 1470

Dollard-des-Ormeaux

- La Zone SCP
- 3349B, boul. des Sources

Saint-Laurent

- D2 Technologie Inc.
- 2119, boul. Marcel-Laurin
- PC Page Communications Inc.
- 3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville

- Digital Radiocommunication
- 9, boul. de la Seigneurie, local 7

Joliette

- Multicom Communications 2000
- 159, boul. Antonio-Barrette

Laval

- Carrefour Laval
- Centre Laval
- Contact Com. D.L. Communications
- 1521, autoroute 440 Ouest
- Proxi Telecom Inc.
- 1662, boul. Saint-Martin Ouest
- SRAD Communications Inc.
- 2995, boul. Dagenais, local D

Repentigny

- Galerias Rive-Nord
- Technicomm
- 346, rue Notre-Dame, local C

Rosemère

- Place Rosemère
- Contact Com. D.L. Communications
- 259, boul. Labelle, local 102

Saint-Jérôme

- Carrefour du Nord

Terrebonne

- Galerias de Terrebonne
- SRAD Communications Inc.
- 2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe

- Cellulaire +
- Galerias Saint-Hyacinthe
- 3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

- Mail Champlain
- Place Longueuil
- Promenades Saint-Bruno

Belleil

- Cellulaire +
- 559, boul. Laurier

Valleyfield

- D2 Technologie Inc.
- 1, rue Dufferin, local 3

Greenfield Park

- Proxi Telecom Inc.
- 3814, boul. Taschereau

Sainte-Julie

- Alto Communication
- 1950, ch. du Fer-à-Cheval

TOUS LES SCÉNARIOS...
CINÉMA
Tous les samedis dans LA PRESSE

la Baie Rectificatif
Cahiers publicitaires **Ma maison @ la Baie** (10-1H). **Page 6.** La bergère, le tabouret et le canapé Cagney ne sont pas d'Alexander Julian. **Des soldes plein les rayons** (10-2W). **Page 5.** L'offre de collants, chaussettes et pantoufles à 30 % de rabais ne comprend pas Jockey. **Page 7.** Le prix des tris de chaussettes Nautica aurait dû se lire 9,99 \$. **Page 11.** Lingerie P.O.S.H. de Bergamot. Retard de livraison, bons d'achat différé offerts. **L'authentique cahier d'idées-cadeaux** (10-3A). **Page 9.** Les prix des bagages Profile 2 de Samsonite auraient dû se lire ord. 75 \$ à 270 \$, solde 37,49 \$ à 134,99 \$; les bagages Root Canada Series sont aux prix ordinaires de 34,99 \$ à 79,99 \$. **Page 18.** Le rabais de 25 % sur le linge de table s'applique uniquement au modèle Christmas Street à ruban tartan montré. **Page 19.** Coussins et jetés Home Studio. Retard de livraison, bons d'achat différé offerts. **Songes d'une nuit d'hiver** (10-3B). **Page 2.** Bustier et jupe porte-jarretelles en satin noir et blanc et dentelle. Offerts dans certains magasins seulement.
Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs.

Greenpeace lance un boycott contre Kleenex

CHARLES CÔTÉ

Faut-il couper des forêts vierges pour fabriquer des mouchoirs de papier? C'est la question que pose Greenpeace en lançant une campagne de boycott contre la populaire marque Kleenex, propriété de l'entreprise Kimberly-Clark, du Texas.

« Si chaque ménage au Canada achetait chaque année une seule boîte de mouchoirs faits de papier recyclé, on sauverait 11 000 arbres », affirme Steven Guilbeault, directeur de la campagne de Greenpeace pour préserver la forêt boréale.

Selon Dave Dickson, porte-parole de Kimberly-Clark, les mouchoirs de marque Kleenex destinés au commerce de détail sont entièrement faits de fibre vierge.

« On demande à Kimberly-Clark de faire aussi bien que le reste de l'industrie et d'atteindre 60 % de fibres recyclées », explique M. Guilbeault.

Il cite le chiffre de 60 % comme étant la « moyenne de l'industrie » pour l'ensemble des papiers jetables, qui incluent le papier hygiénique, l'essuie-tout et les serviettes de table.

Ce chiffre est avancé par Conservatoire, un organisme de San Francisco. Selon sa directrice, Susan Kinsella, le secteur des papiers jetables aux États-Unis a produit 7 165 000 tonnes de papier en 2003 en consommant 4 061 000 tonnes de fibres recyclées, ce qui donne une proportion de



Greenpeace dénonce les mouchoirs Kleenex, qui sont faits entièrement avec des fibres d'arbres coupés dans la forêt, sans aucun contenu recyclé.

57 %. Cependant, dit-elle, le taux varie beaucoup d'un produit à l'autre. Il peut atteindre 100 % pour le papier hygiénique ou les serviettes de table, mais rarement pour les mouchoirs.

Dans son rapport 2003 sur les impacts environnementaux de ses activités, Kimberly-Clark affirme avoir utilisé 19 % de fibre recyclée pour l'ensemble de ses produits destinés

au marché du détail, alors que la proportion atteint 52 % pour les produits commerciaux. Au total, Kimberly-Clark utilise 36 % de fibres recyclées dans ses produits. C'est

donc moins que l'ensemble de l'industrie.

M. Dickson dit que l'emploi de fibres vierges est inévitable dans les mouchoirs de papier, alors qu'on peut s'en passer pour les autres produits. « Pour faire un produit comme Kleenex, qui est doux, léger et résistant, une bonne part de fibre vierge est requise, affirme-t-il. Il existe des produits concurrents à 100 % de fibre recyclée, mais ils ne respectent pas nos normes de qualité. »

M^{me} Kinsella croit qu'avec plus de recherche, il serait possible d'obtenir de meilleurs résultats avec de la fibre recyclée. « Ça n'a pas de sens d'abattre des forêts anciennes pour faire des produits jetables comme les mouchoirs », dit-elle.

Plusieurs des forêts qui approvisionnent Kimberly-Clark sont situées au Canada. Il y a par exemple la forêt Hinton, en Alberta, et la forêt Kéno-gami, en Ontario. Selon Greenpeace, cette dernière fournit chaque année 1,1 million de mètres cubes de bois à une usine dont 90 % de la production est transformée en Kleenex. Cela correspond à 11 millions d'arbres.

Le fabricant nord-américain qui utilise le plus de fibre recyclée dans ses mouchoirs est Cascades. « On en fait avec environ 60 % de pâte recyclée, affirme Suzanne Blanchet, présidente du Groupe tissus de Cascades. Pour faire des papiers-mouchoirs, il faut une portion de fibre vierge. »

Toutefois, Cascade produit relativement peu de mouchoirs. « Les mouchoirs, on n'en fait presque pas, dit-elle. On n'a pas assez de capacité de production. C'est dans nos projets, peut-être pour 2006, d'augmenter la capacité. »

C'est le papier blanc recyclé comme celui utilisé dans les bureaux qui sert de matière première aux papiers jetables. Les journaux recyclés sont employés pour faire d'autre papier journal.

Protocole de Kyoto: les groupes environnementaux sonnent l'alarme

Le ministre de l'Environnement, Stéphane Dion, se défend de rester les bras croisés

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – Le plan que doit proposer le gouvernement Martin pour atteindre les objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre se fait toujours attendre, estiment les groupes environnementaux et le Bloc québécois. Pourtant, le protocole de Kyoto entrera en vigueur le 16 février 2005,

En effet, d'ici 90 jours, les 30 pays industrialisés qui ont ratifié le protocole devront tout mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre, a annoncé hier l'Organisation des Nations unies (ONU). Pour entrer en vigueur, le protocole devait être signé par 55 pays où près de 55 % des émissions de gaz à effet de serre

re sont produites. C'est la décision de la Russie, longtemps indécise, de le ratifier qui permettra sa mise en oeuvre.

Les groupes environnementaux, le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique sonnent l'alarme et pressent le ministre de l'Environnement, Stéphane Dion, d'agir. « C'est le néant en ce moment au niveau fédéral, déplore Steven Guilbault, porte-parole de Greenpeace au Québec. Il n'y a en ce moment aucun plan au fédéral et très peu de volonté politique pour faire avancer ce dossier-là. »

Conscient que le Canada devra atteindre ses objectifs entre 2008 et 2012, M. Guilbault rappelle que le temps presse. « Depuis qu'on a ratifié le protocole il y a deux ans, on

n'a à peu près rien fait, on n'a mis en place aucune mesure qui va faire qu'on va réduire les émissions, dit-il. Alors la marche est haute. »

De son côté, le ministre Dion se défend bien de rester les bras croisés dans ce dossier. « Il y a un plan, insiste-t-il. Il existe depuis 2002 et on l'améliore toujours. Si les groupes environnementaux et les partis de l'opposition ont l'impression qu'on ne fait rien, c'est parce qu'ils attendent toujours après les exigences que nous allons soumettre aux grands émetteurs et à l'industrie automobile. »

Améliorer l'efficacité des autos
D'ailleurs, le ministre Dion et son collègue du ministère des Ressources naturelles, John Efford, ont

rencontré à quelques reprises les représentants de l'industrie automobile afin de tenter d'en arriver à une entente. « Cette entente permettrait d'améliorer l'efficacité énergétique des automobiles de 25 % », explique M. Dion. Impossible toutefois de savoir à quel moment une entente sera signée. « On ne négocie pas sur la place publique », s'est-il contenté de dire.

En ce qui concerne les ententes avec les provinces, le ministre de l'Environnement assure qu'il a rencontré plusieurs de ses homologues. À Québec, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, se dit confiant d'en arriver à une entente particulière avec Stéphane Dion au cours de l'année 2005. Il souligne que les provinces ne vi-

vent pas toutes la même situation. « Au Québec, par habitant, nous émettons la moitié moins de gaz à effet de serre que la moyenne canadienne parce que nous utilisons l'hydroélectricité au lieu de l'énergie au charbon, souligne M. Mulcair. Il faut donc adopter une entente différente. »

De son côté, le Bloc québécois est beaucoup moins optimiste et qualifie la stratégie du gouvernement Martin « d'échec ». « Depuis la ratification, peu de résultats concrets ont été réalisés, a déclaré hier lors d'un point de presse le porte-parole bloquiste en matière d'Environnement, Bernard Bigras. Nous proposons une approche qui permet à des États, à des nations, à des territoires de pouvoir appliquer une réduction d'émission de gaz à effet de serre et que le Québec puisse établir la stratégie qu'il entend dans la perspective d'une entente signée. »

Rappelons que le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 %, à partir des niveaux de 1990, d'ici 2012. La situation n'est toutefois guère reluisante puisque les émissions ont augmenté et que leurs niveaux dépassent de 20 % ceux de 1990.

Il y avait peu de circulation, alors qu'il filait dans la rue bordée d'édifices à moitié vides. Il appuya sur l'accélérateur et regarda sans broncher l'aiguille atteindre le 100. La vertigineuse montée de puissance le cloua dans son siège en cuir enveloppant comme une caresse. Il tourna abruptement le coin de Bleury, la voiture embrassant la route comme si elle était sur des rails invisibles. Il savait qu'il serait bientôt là. Et cela le tracassait. Toute la semaine, il n'avait cessé d'y penser. « Je n'aurais jamais dû laisser ça traîner aussi longtemps » pensa-t-il. Bien sûr, c'était facile à dire maintenant. Il tourna à Viger, et une fois de plus, il enfonça l'accélérateur. Maintenant, il voulait juste passer à autre chose. Quelles que soient les conséquences. Pourtant, il continuait à faire beaucoup d'efforts pour ne pas y penser. Et soudain, sans avertissement, il était là. Il sentit sa gorge se nouer. Le moment de vérité était finalement arrivé. Gym Suprême Entraînement personnalisé.

La nouvelle et luxueuse berline G35 TI de 280 chevaux d'Infiniti. Une nouvelle aventure. À chaque fois.



La SUPER VENTE avant Noël!

Panasonic **ÉPARGNEZ 100\$**

LUMIX

Caméra photo numérique Lumix DMCLC80S

- 5.0 Mégapixels
- Zoom optique 3x
- Zoom numérique 9x
- Écran ACL 1.5"
- Mode Vidéo QuickTime®
- Viseur optique

368⁸⁸
Rég.: 468⁸⁸



OLYMPUS

ÉPARGNEZ 30\$

Caméra photo numérique D580

- 4.0 Mégapixels • Zoom optique 3x • Zoom numérique 4x
- Écran ACL 1.8" • Mode Vidéo avec audio • Viseur optique
- Média xD-Picture Card™ • Compatible avec "Picbridge"

268⁸⁸
Rég.: 298⁸⁸



SAMSUNG

ÉPARGNEZ 20\$

Moniteur ACL 17"

- Résolution de 1280 x 1024
- Niveau de contraste: 500:1
- Temps de réponse de 25 MS
- Luminosité: 290 CD/M²
- Détail graphique 0.264mm

478⁸⁸
Rég.: 498⁸⁸



palmOne

ÉPARGNEZ 20\$

Tungsten T3

- Mémoire 64 Mo • Écran couleur 320 x 480
- Lecteur MP3 • Sans fil Bluetooth®
- Mode écran rotatif "Paysage/Portrait"

478⁸⁸
Rég.: 498⁸⁸



Nikon

ÉPARGNEZ 50\$

Caméra photo numérique COOLPIX 8700

- 8.0 Mégapixels
- Zoom optique 8x
- Zoom numérique 4x
- Écran ACL 1.8"
- Mode Vidéo avec audio
- Viseur électronique
- Média CF I & II, IBM Microdrive
- Fonction Macro
- Chargeur de piles inclus
- Mise au point multimodes AF

948⁸⁸
Rég.: 998⁸⁸



INCLUS!

IMPRIMANTE Lexmark Z816

*Avec tout achat de caméra numérique sélectionnée.
*Après remise postale de 100\$.



NOUVEAU MODÈLE!

TOSHIBA

Processeur Intel® Pentium® 4 - 3.2 GHz avec technologie "Hyper-Threading"

- Mémoire: 512 Mo • Disque rigide: 60 Go
- DVD +/- RW Super Multi
- Port sans-fil 802.11G
- Écran panoramique de 15.4" avec technologie TruBrite
- Windows XP édition familiale

2198⁸⁸



EN STOCK!

Apple

iPod 20GB

Il intègre la nouvelle molette tactile d'Apple. Il offre une autonomie pouvant aller jusqu'à 12 heures. Il ne pèse que 158 g.

iPod continue de s'imposer comme le lecteur de musique numérique de référence pour Mac et PC.

428⁸⁸

+ GRATUIT Trousse MP3 (valeur de 70\$)



SONY

ÉPARGNEZ 20\$

Portable avec lecteur DC

- Syntoniseur AM/FM
- Enregistreur cassette
- "Mega Bass"

78⁸⁸
Rég.: 98⁸⁸



Panasonic **MP3**

ÉPARGNEZ 40\$

Micro-chaîne avec lecteur DC

- Panneau frontal motorisé
- Fonction réveil-matin
- Syntoniseur numérique AM/FM

138⁸⁸
Rég.: 178⁸⁸



INCLUS!

IMPRIMANTE Lexmark Z816

*À l'achat de l'un de ces portables.
*Après remise postale de 70\$ et rabais instantané de 30\$.



SONY

Ensemble cinéma maison

- Récepteur de 5 x 100 watts
- Décodeurs DTS, Dolby® Digital, Dolby® Prologic II
- "Digital Cinema Sound"
- 4 haut-parleurs satellites
- 1 haut-parleur central
- Haut-parleur d'extrêmes-graves amplifié 100 watts

ÉPARGNEZ 80\$

368⁸⁸
Rég.: 448⁸⁸



TOSHIBA

Processeur Intel® Centrino® 1.8 GHz

- Mémoire: 512 Mo • Disque rigide: 80 Go
- DVD +/- RW Super Multi
- Port sans-fil 802.11G
- Syntoniseur télé avec télécommande
- Lecteur de cartes mémoire 6 en 1
- Carte Vidéo 128 Mo NVIDIA 5700
- Écran panoramique de 15.4" avec technologie TRUBRITE
- Windows XP édition centre média 2005

2998⁸⁸

NOUVEAU MODÈLE!



GRAND WEGA

SONY

Projection ACL «Séries WE» de 42"

- Aspect d'écran 16:9 • Entrée DVI (HDCP) • Sonorité TrueSurround®SR5
- Compatibilité d'affichage (1080i) • Sortie audio fixe/variable
- Entrée vidéo à composants et S-Vidéo • Filtre en peigne numérique 3D
- Syntoniseur NTSC double • Image sur image
- Balayage d'ajustement 24 images • Système "Wega Engine"

ÉPARGNEZ 500\$

2998⁸⁸
Rég.: 3498⁸⁸

+ GRATUIT Trousse grand écran (valeur de 275\$)

Meuble non inclus.



AVEC TOUT ACHAT D'UN...

GRAND WEGA

Plus **Plus** **Plus**

MEUBLE SONY ASSORTI • ENREGISTREUR DVD SONY RDR-GX300 • SYSTÈME BELL 6120 HDTV

ENSEMBLE POUR L'IMAGE PARFAITE!

Achetez un téléviseur Grand Wega sélectionné et, pour seulement 500\$ de plus, obtenez un meuble assorti Sony, un enregistreur DVD Sony et un ensemble de location HDTV de 24 mois avec Bell ExpressVu **.

Informez-vous auprès de l'un de nos conseillers en magasin pour plus détails. L'offre est valide du 13 novembre au 19 décembre 2004 ou jusqu'à épuisement des stocks.

*KF42WE620, KF50WE620, KDF55WF655, KDF60WF655, KDF55XS955, KDF60XS955. **Des restrictions s'appliquent. Sony and Grand Wega sont des marques déposées de Sony Corp. Bell et ExpressVu sont des marques déposées de Bell Canada.



INFORMEZ-VOUS ET MAGASINEZ EN LIGNE!

WWW.DUMOULIN.COM

Dumoulin

Électronique • Informatique • Photo • Communications

1-877 DUMOULIN

MONTREAL 8390, rue St-Hubert (Sud de la Métropolitaine) • **MONTREAL 2050**, boul. St-Laurent (Stationnement facile) • **MONTREAL 368**, rue Ste-Catherine O. • **MONTREAL 8990**, boul. de l'Acadie

MONTREAL 5485, rue des Jockeys (près de l'Hippodrome Blue Bonnets) • **LASALLE 7197**, boul. Newnam (Près du Carrefour Angrignon) • **ST-LÉONARD 6852**, rue Jean-Talon E. (Langelier & Galeries d'Anjou)

WEST ISLAND 2315, route des Sources (boul. des Sources) • **LAVAL 1599**, aut. 440 O. (Sortie boul. Industriel) • **LAVAL 1769**, av. Pierre-Péladeau (voisin du Colossus) • **PLACE ROSEMÈRE** (Face à rue Le Boutillier)

BOUCHERVILLE 582, chemin De Touraine (près du IKEA) • **BROSSARD 5705**, boul. Taschereau (Est du Mail Champlain) • **PROMENADES ST-BRUNO** (Entrée #1) • **GATINEAU 195**, Bellehumeur

DRUMMONDVILLE 740, boul. St-Joseph • **GRANBY 633**, rue Dufferin • **GRAND-MÈRE 2601**, 6^e Avenue • **HAWKESBURY 1404**, rue Principale E. (ON) • **JOLIETTE 404**, rue St-Viateur • **LA SARRE 31**, 5^e Avenue E. • **LA TUQUE 544**, rue Commerciale • **MANIWAKI 149**, boul. Desjardins

MONT-LAURIER 1771, boul. Paquette • **MONT-TREMBLANT 315**, route 117 • **ROUYN-NORANDA 463**, Larivière • **SHAWINGAN 4370**, boul. Royale • **SHERBROOKE 1112**, rue du Conseil / 2222, rue King O. / Carrefour de l'Estrie (Mail central) • **SOREL-TRACY 1815**, boul. Fiset

ST-HYACINTHE 2487, av. Ste-Anne • **ST-JEAN 391**, du Séminaire • **STE-MARTINE 789**, St-Jean-Baptiste • **VAL-D'OR 1817**, 3^e Avenue • **VALLEYFIELD 1045**, Mgr Langlois • **VICTORIAVILLE 525**, boul. Bois-Francis Sud • **TROIS-RIVIÈRES 2255**, boul. des Récollets

*Détails en magasin. Offre pour un temps limité. Les illustrations peuvent différer.



ACTUALITÉS

Commandites et PPP, même combat?

KARIM BENESEAIEH

Scandale des commandites, Walkerton, dépassements de coûts vertigineux : voilà où mènent les partenariats public-privé chers au gouvernement Charest, ont dénoncé en chœur hier trois groupes de gauche québécois.

Ils ont demandé à Québec de retirer le projet de loi 61 créant l'Agence des partenariats public-privé (PPP), actuellement à l'étude, dans lequel ils voient une façon de « brader l'État québécois ». « L'expérience partout ailleurs montre que c'est erroné d'affirmer que les PPP entraînent des améliorations, dit Amir Khadir, porte-parole de l'Union des forces progressistes (UFP). Ce n'est pas nouveau, c'est une vieille politique qui a déjà prouvé qu'elle fait du dégât. C'est souvent plus coûteux et antidémocratique. »

En Grande-Bretagne, où on expérimente depuis une décennie la gestion d'hôpitaux par le privé, le bilan est « dévastateur », ajoute M. Khadir. Dans un éditorial cinglant, en 1999, l'éditeur du respecté *British Medical Journal* qualifiait ainsi les PPP de « buffet gratuit » qui pourrait détruire le système de santé public. Ces projets, désignés en Grande-Bretagne comme des « private finance initiatives » (PFI), seraient plutôt des « *perfidious financial idiocies* » (des idioties financières perfides), ironise l'éditeur Richard Smith.

M. Khadir voit tout au plus dans l'élaboration de ces partenariats un « exercice idéologique » qui ne sert qu'à enrichir les entreprises privées. Les groupes de gauche ne sont toutefois pas totalement opposés à ce que le privé assume un certain rôle, précise Françoise David, fondatrice du mouvement Option citoyenne. « Peut-être qu'il y aura des partenariats, mais ça n'a pas besoin d'être géré par une agence. Cet outil en est un de privatisation et de démantèlement de l'État. »

Confier les services assumés par l'État à des entreprises privées, sans imputabilité ni transparence, conduit à des erreurs coûteuses et des scandales, estiment les porte-parole. À Walkerton, le gouvernement ontarien avait privatisé en 1996 les systèmes de contrôle et les laboratoires d'analyse de l'eau potable. En 2000, sept personnes sont mortes et des milliers d'autres sont tombées malades après avoir bu cette eau.

Le fameux scandale des commandites, dans lequel une poignée de firmes de communication proches des libéraux ont empêché près d'une centaine de millions en commissions, est présenté comme un autre dérapage néfaste. « C'est un exemple patent de PPP, d'un partenariat avec des entreprises privées qui échappent au contrôle de l'État », estime Amir Khadir.

Les groupes prévoient manifester leur opposition samedi midi, alors que les libéraux seront en congrès à Montréal.

Sursis de peine de 15 mois

CHRISTIANE DESJARDINS

Un professeur de musique de haut niveau qui a agressé sexuellement sa fille de 14 ans à trois reprises, a écopé d'une peine de 15 mois à purger dans la collectivité, hier, au palais de justice de Montréal.

Les événements sont survenus en 1997, 1998, et 1999, alors que l'homme avait bu. La première fois, il est entré dans la chambre de sa fille et l'a caressée. Pétrifiée, l'adolescente faisait semblant de dormir. Il l'a ensuite pénétrée avec les doigts. Un autre incident allait se produire l'année suivante. La jeune femme s'est confiée à quelqu'un, et la DPJ l'a sortie de sa famille par mesure de prévention. Mais finalement, on ne l'a pas crue, on a fermé le dossier et on l'a renvoyée dans sa famille. La troisième fois, le père s'est fait prendre en flagrant délit par sa femme.

La jeune fille a été grandement affectée par le fait qu'on ne l'ait pas crue, ni appuyée. Elle désirait par-dessus tout que son père reconnaisse les faits. Ce qu'il a fait hier, en plaçant coupable et en livrant un témoignage très émotif.

En pleurant, l'accusé a lu une lettre à sa fille, qui s'est mise elle aussi à pleurer. Il lui demandait de lui laisser la chance d'être le père qu'il avait toujours voulu être. Pour le moment, la jeune femme ne veut plus voir son père, qui n'a d'ailleurs pas le droit de l'approcher. L'homme a entrepris une thérapie qui l'aide énormément, dit-il. Il combat également son alcoolisme. Il a toutefois eu des rechutes en ce domaine.

Vu son repentir et les efforts de l'accusé pour s'en sortir, la procureure de la Couronne, Nadine Haviernick, était d'accord pour recommander une peine de 15 mois à purger dans la collectivité. Le juge Guy Lecompte a entériné cette suggestion, en imposant des conditions à l'accusé.

Vache folle: un nouveau cas?

PRESSE CANADIENNE

WASHINGTON – La possible découverte d'un nouveau cas de maladie de la vache folle aux États-Unis a fait craindre aux fermiers canadiens, hier, que l'embargo américain portant sur l'importation des bovins ne sera pas levé de sitôt.

Le gouvernement fédéral prévoyait faire des pressions sur le président américain George W. Bush lors de sa visite au pays le 30 novembre prochain, afin de rouvrir la frontière américaine aux bovins canadiens.

Mais les producteurs canadiens risquent de voir ce marché fermé à leurs animaux plus longtemps que prévu si la vache américaine est porteuse de la maladie et si l'on découvre un quelconque lien avec le Canada.

Les spécialistes de l'agriculture sont prudents quant aux spéculations, tant que les résultats de tests additionnels effectués sur la vache n'auront pas révélé qu'elle est porteuse du virus.

Si la vache se révèle infectée, le département de l'Agriculture des États-Unis va amorcer une longue procédure visant à déterminer la source de la maladie.

ÉCOLES COMMUNAUTAIRES

Le Québec s'inspire de New York

MARIE ALLARD

L'exemple des écoles communautaires de New York, qui offrent des services à la population du matin au soir, s'apprête à être suivi au Québec. « C'est une priorité gouvernementale », a confirmé hier à *La Presse* Caroline Richard, attachée de presse du ministre de l'Éducation, Pierre Reid.

Les premières versions québécoises de l'école communautaire devraient voir le jour dès septembre, selon un document du secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques du gouvernement Charest. « Certains services publics ou communautaires pourraient être regroupés à l'intérieur d'un établissement d'enseignement, permettant une mise en commun de ressources matérielles, professionnelles et humaines », explique le texte.

Déjà, une délégation formée de commissions scolaires, du ministère de l'Éducation, des CLSC et de la direction de la santé publique s'est rendue visiter trois écoles communautaires de la Grosse Pomme. Gérées par la municipalité, en collaboration avec la fondation The Children's Aid Society, ces établissements offrent des activi-

tés parascolaires, des services sociaux et des soins médicaux aux familles, en plus d'instruire les enfants.

« Sans reproduire exactement cela ici, il est sûrement possible de s'en inspirer pour venir davantage en aide aux familles défavorisées », a dit Alain Mayrand, directeur de l'école primaire Barthélémy-Vimont, qui était du voyage. Son établissement, qui accueille 896 élèves de Parc-Extension, doit présenter d'ici la fin de l'année un projet d'école communautaire réalisable avec des partenaires mont-réalais.

Une équipe de travail sur le développement de l'école communautaire, formée à la suite du Forum des générations, doit également être dirigée par le ministre Reid. « On devrait annoncer la formation de l'équipe sous peu, a indiqué M^{me} Richard. Ses travaux se termineront en juin. »

C'est avec ces nouvelles en tête qu'André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, a recommandé à ses membres d'éviter les fermetures d'écoles. « Le gouvernement, qui n'a pas dépensé une fortune après le Fo-

rum des générations, a l'occasion de faire un geste concret en favorisant l'école communautaire », a-t-il souligné. Parmi les suggestions de M. Caron : transformer les laboratoires d'informatique des écoles en cafés Internet, une fois le soir venu.

À Montréal, Diane De Courcy, présidente de la Commission scolaire de Montréal, a rencontré hier Helen Fotopoulos, la mairesse du Plateau Mont-Royal, en vue de tisser des liens plus serrés. Un projet de bibliothèque, qui servirait à la fois aux élèves du secondaire et aux citoyens, a été évoqué. Avec l'augmentation du temps de classe réservé à l'éducation physique, des écoles pourraient utiliser les équipements sportifs de la Ville ou en bâtir des neufs et les louer aux citoyens, a également fait valoir Richard Côté, attaché politique de M^{me} Fotopoulos.

Reste à savoir comment ces unions permettront de renflouer les coffres des commissions scolaires. « Je suis en faveur de l'école communautaire en terme de valeur ajoutée, mais je ne vois pas comment ça permettra d'avoir plus d'enseignants ou de ressources de base », a souligné M^{me} De Courcy.

la **saie** encore plus

VENDREDI
de **18 h à 19 h**
solde 6,99
oreillers Bayport
de Wamsutta à bourre
en polyester
Formats standard et grand.
Ord. 20 \$ et 28 \$.

Du vendredi 19
au dimanche 21 novembre

magasinez
en grand ce week-end

Aubaines top chrono
Vendredi 19 novembre SEULEMENT.
Tous nos magasins sont
ouverts jusqu'à 21 h.

Tant qu'il y en aura.

VENDREDI
de **17 h à 18 h**
achetez-en un,
le 2^e est gratuit
gadgets de cuisine
Good Grips
Le 2^e article doit être de valeur égale ou inférieure.

Le **samedi 20 novembre**, pendant les **3 premières heures**, réglez avec votre carte de crédit Hbc et obtenez

15% de rabais sur nos prix de solde et de liquidation
additionnel* et 15 % de rabais sur nos prix ordinaires

Exceptions : produits cosmétiques et parfumés, gros électros, meubles, duos-sommeil, appareils électroniques, articles « Nouvellement réduit » et ceux des rayons concédés. *D'autres exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.

OFFRES DE SAMEDI SEULEMENT!
Ne peuvent être combinées avec aucune autre offre.

solde 9,99
oreillers géant Wamsutta à bourre de polyester
Ord. 26 \$.

solde 56,99 à 71,99
couvre-matelas Hotel White de Wamsutta
Deux places à très grand lit.
Ord. 115 \$ à 145 \$.

10 \$ de rabais
jeans 516 de Levi's pour lui
Ord. 49,99 \$. **Solde 39,99 \$.**

50 % de rabais
couettes Hotel White de Wamsutta à bourre en duvet d'oie
Deux places à très grand lit.
Ord. 495 \$ à 625 \$.
Solde 246,99 \$ à 311,99 \$.

40 % de rabais
• tuques et écharpes ToGo^{MC} en molleton pour lui
• coordonnés de salle de bains French Laundry de House and Home



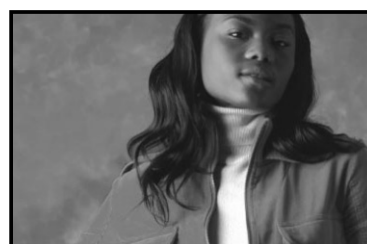
129,99
vestes matelassées pour elle et lui Tommy Jeans et Nautica Jeans pour lui et Point Zero
Prix de comparaison 165 \$ à 225 \$.



40 % de rabais
sélection mode pour elle
Nygård Collection, mac & jac, Melrose, Mantles^{MC} et ToGo^{MC}



30 % de rabais
chaussures choisies pour toute la famille



50 % de rabais
veste aviateur en velours côtelé ou jean mac & jac pour elle
Ord. 49,99 \$ ch. **Solde 24,99 \$ ch.**



30 % de rabais
tenues de nuit et peignoirs pour elle



25 % de rabais
montres choisies
Bulova, Casio, Cardinal, Sierra, Perry Ellis, Citizen, Seiko et Timex.
Exceptions : montres Ironman et Expedition de Timex.



2 articles ou plus : 40 % de rabais
un article : 30 % de rabais
pulls griffés pour elle Jones New York, Liz Claiborne, Bianca Nygård et autres.



30 % de rabais
sacs à main
KGB, Roots et Liz Claiborne



PROMO JOCKEY
25 % de rabais
articles Jockey pour elle et lui

rabais additionnel de 40%

• mode griffée à prix de liquidation pour elle Exceptions : I.N.C et Alfani.
• lingerie à prix de liquidation pour elle
Sur nos derniers prix étiquetés.

rabais additionnel de 30%

• accessoires et sacs à main à prix de liquidation pour elle
• bijoux et montres à prix de liquidation
• mode et chaussures à prix de liquidation pour tous
• tenues de nuit à prix de liquidation pour elle
Sur nos derniers prix étiquetés.

rabais additionnel de 10%

meubles sans suite : modèles de rayon
Sur nos derniers prix étiquetés.

Succès de la mission France-Québec au Mexique

Charest et Raffarin se donnent rendez-vous en Europe

MARIO CLOUTIER

MEXICO — Jean Charest et Jean-Pierre Raffarin remètront ça dans deux ans en Europe. La mission France-Québec au Mexique n'est pas terminée que les premiers ministres québécois et français songent à rendre l'expérience permanente et cherchent un pays de l'Est européen qui pourra les accueillir en 2006.

Les deux gouvernements analyseront chacun de leur côté les retombées de l'expérience mexicaine, mais déjà, hier, devant un nombre impressionnant de mailages réussis entre les 400 participants et leurs milliers de rendez-vous obtenus en trois jours, les premiers ministres laissaient entendre qu'il ne restait qu'à trouver

la destination européenne. « On n'a pas déterminé de destination, on ne veut pas s'inviter à l'avance », explique M. Charest tout en précisant que le volet jeunesse d'une telle mission sera assuré, voire renforcé. Les entreprises présentes à Mexico ont apprécié d'être les mentors d'une dizaine d'étudiants d'universités québécoises, une relève entrée par la grande porte de l'international.

Le premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin, croit d'ailleurs que cette nouvelle initiative est une réponse à la mondialisation et une solution pour créer ou maintenir des emplois

« Nous développons ici une méthode : l'alliance. Ce que nous voulons, c'est que les PME participent à la croissance mondiale », a-t-il dit

avant de rappeler à maintes reprises que « le Québec est la porte d'entrée pour la France en Amérique, comme la France est la porte d'entrée pour le Québec en Europe ».

Et même si la concurrence existe entre les entreprises françaises et québécoises, la complémentarité reste le mot clef, estime M. Charest.

« Ce que nous avons comme vision, c'est beaucoup plus large, un horizon plus important. En venant ici avec M. Raffarin, nous cherchons à créer des leviers pour nos économies respectives », affirme le premier ministre québécois.

L'économie québécoise est basée sur les exportations vers le Canada, les États-Unis et les autres pays, 60 % de notre PIB dépend de ces marchés et, « à défaut de pouvoir vendre, nous n'allons pas prospé-

rer », souligne M. Charest. Le premier ministre a reconnu que certaines susceptibilités ont pu être froissées à Ottawa en raison de cette primeur franco-québécoise, mais il ajoute que l'ambassade canadienne, au contraire, a collaboré à tous les instants. « Des fois, quand on propose des choses nouvelles, il y a des gens qui prennent un peu plus de temps à comprendre », remarque M. Charest avant de noter que le Canada et d'autres provinces « voudront bientôt nous imiter ».

Après le Mexique, donc, la France et le Québec pensent se diriger vers la « Nouvelle Europe », peut-être la Pologne dans deux ans, avant de recourir à l'alternance et de revenir vers un autre pays sud-américain par la suite.

Le premier ministre Raffarin a in-

diqué que l'idée est de trouver un « pays émergent dans une zone active de l'Union européenne ». M. Raffarin a souligné que les PME françaises avaient beaucoup de chemin à faire pour rattraper leurs concurrentes italiennes et allemandes dans l'exportation.

Avec le Mexique, le Québec et la France partagent également un intérêt commun pour la diversité culturelle. Une activité avait lieu à ce sujet hier en soirée. Le premier ministre Charest a chaudement soutenu cette initiative.

Citant l'exemple du Québec qui a su défendre sa culture et sa langue dans un bassin de 300 millions d'anglophones, M. Charest a soutenu qu'il s'agissait de « valeurs fondamentales non monnayables ». Il a rappelé aux entrepreneurs présents que les futurs accords commerciaux devaient respecter les « droits des États souverains » sur la langue et la culture.

À ce sujet, les échanges entre deux pays et une province ont donné lieu en deux jours à quelques lapsus plus cocasses que controversés.

Comme deux ministres français la veille, le président mexicain Vicente Fox a souligné l'enthousiasme de « la province de Québec » démontré dans cette mission qui aura, dit-il, des retombées importantes « pour les trois pays ».

Manifs en vue au congrès du Parti libéral

CAROLINE TOUZIN

Des centaines d'anarchistes regroupés au sein de la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) ont l'intention de paralyser le centre-ville à l'heure de pointe ce soir pour ensuite « perturber » l'ouverture du congrès du Parti libéral du Québec, au Palais des congrès de Montréal. On prévoit que ce congrès attirera aujourd'hui et demain des milliers de manifestants en colère contre les orientations du gouvernement de Jean Charest. Certains sont cependant plus radicaux que d'autres.

C'est l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) qui part le bal des manifestations aujourd'hui à 15 h. Ce regroupement qui représente quelque 15 000 cégépiens et étudiants québécois exige la gratuité scolaire ou à tout le moins la conversion complète des prêts en bourses. L'ASSE prévoit que de 600 à 1000 de ses membres descendront dans la rue, compte tenu du fait qu'elle a perdu quelque 25 000 membres au profit de la Fédération étudiante universitaire du Québec la semaine dernière lors du référendum de désaffiliation des étudiants de l'Université Concordia.

L'ASSE partira du square Dorchester à l'angle de la rue Peel et du boulevard René-Lévesque pour rejoindre la CLAC au square Phillips deux heures plus tard, en passant par le Palais des congrès. « Plusieurs associations étudiantes ont déjà obtenu des mandats de grève illimitée pour janvier. La manifestation fait partie de notre gradation de moyens de pression pour dénoncer les coupes sauvages dans les prêts et bourses », explique Julie Lachance, coordonnatrice de l'ASSE.

Quand les membres de l'ASSE auront grossi les rangs de la CLAC, cette dernière compte bien empêcher que le congrès libéral ait lieu. Avec leur slogan *Ostie de croisseurs* imprimé sur des autocollants distribués partout dans la métropole, les anarchistes, qui espèrent être 2000, disent exprimer tout haut ce que la population québécoise pense tout bas.

La CLAC dénonce l'ensemble des lois adoptées par le gouvernement libéral depuis le début de son mandat qui vont, dit-on, appauvrir la population québécoise.

Le Réseau de vigilance, regroupant 75 organisations sociales d'un peu partout au Québec, éprouve sensiblement la même grogne notamment envers les partenariats public-privé, les hausses des frais de garde et des tarifs d'électricité, ainsi que la révision de la loi de l'aide sociale. Par contre, le Réseau de vigilance « n'appelle pas au grabuge », explique sa porte-parole, Michèle Asselin, aussi présidente de la Fédération des femmes du Québec. Tant les centrales syndicales, les groupes communautaires, les associations étudiantes que les écologistes vont lancer une « nouvelle alerte » au Parti libéral pour que les acquis sociaux du Québec soient préservés, dit-elle.

Le Réseau de vigilance prévoit une manifestation demain à 11 h devant le Palais des congrès, spécifiquement contre le projet de loi 57 qui révisera la loi de l'aide sociale. Ce projet de loi présente un recul par rapport au plan de lutte contre la pauvreté, dénonce M^{me} Asselin.

Quelque 5000 personnes provenant de toutes les régions du Québec sont attendues à la manifestation. Une heure et demie plus tard, la Coalition montréalaise *J'ai jamais voté pour ça*, organise une autre manifestation au même endroit, cette fois pour dénoncer « la lapidation des services publics et la détérioration des conditions de travail ».

EN BREF

Charest et Fox s'entendent pour rouvrir l'ALENA

Le premier ministre Jean Charest et le président mexicain Vicente Fox veulent rouvrir l'Accord de libre-échange nord-américain pour changer son inadéquat mécanisme de règlement de différends. Les chefs d'État québécois et mexicain en ont convenu hier à Mexico, à la résidence officielle de M. Fox. M. Charest pense que « l'expérience du bois d'oeuvre nous apprend que c'est long et pénible. Les Américains ont été capables d'étirer et d'étirer. Tout le monde est perdant ». Le premier ministre québécois en a déjà fait part au premier ministre Paul Martin en lui demandant d'en parler avec le président américain George Bush à la fin novembre. Zans un changement à l'ALENA, les discussions sur la ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques) resteront bloquées, dit M. Charest. Il croit que les échanges commerciaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique risquent également d'en souffrir. La Presse

**VENDREDI
de 19 h à 20 h**

75 % de rabais
tricot et chemises
Retro Classics
d'Arrow pour lui

**VENDREDI
de 20 h à 21 h**

60 % de rabais
arbres de Noël
Exception : arbres Heritage.

**VENDREDI
de 20 h à 21 h**

**jusqu'à 50 %
de rabais**
jeans Dungarees de Lee pour lui
et One True Fit de Lee pour elle
Ord. 44,99 \$ et 49,99 \$.
Maintenant 24,99 \$.

**VENDREDI
de 20 h à 21 h**

50 % de rabais
pantoufles Siesta
de Dockers pour lui
Ord. 45 \$. Solde 22,50 \$.

un cadeau pour vous, LE DIMANCHE 21 NOVEMBRE :

10

% de rabais additionnel* sur les prix de solde et de liquidation et 10 % de rabais* sur les prix ordinaires

*Exceptions : produits cosmétiques et parfumés, appareils électroniques, gros électros, meubles, duos-sommeil, articles « Nouvellement réduit » et ceux des rayons concédés. *D'autres exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.

 <p>30 % de rabais complets, vestons sport, pardessus et impers pour lui</p>	 <p>30 % de rabais mode pour enfant Green Dog, ToGo^{mc}, Fila, Osh Kosh, Nike et autres. <small>Tailles pour bébé et 2 à 16 pour fille et garçon.</small></p>	 <p>30 % à 50 % de rabais tenues d'extérieur pour enfant <small>Tailles 2 à 16.</small></p>	<p>OFFRES DE DIMANCHE SEULEMENT! <small>Ne peuvent être combinées avec aucune autre offre.</small></p> <p>55 % de rabais boucles d'oreilles Sarde en or à 14 ct</p> <p>50 % de rabais chemises de ville Mantles^{mc} pour lui</p> <p>40 % de rabais bottes d'hiver pour enfant</p> <p>solde 499 ch. hauts et pantalons molletonnés Vibrations pour enfant. Ord. 9,99 \$ ch.</p> <p>solde 599 paquet de 5 rouleaux de papier festif, 0,8 m x 15 m Ord. 7,99 \$.</p> <p>prix ciseaux 4 \$ ch. verres à pied colorés Mantles^{mc}. En 4 couleurs. Verres à martini et à vin rouge. Avant 8 \$ ch.</p>
 <p>achetez-en un, le 2^e est à 50 % de rabais contenants de rangement <small>Le 2^e article doit être de valeur égale ou inférieure.</small></p>	 <p>50 % de rabais arbres Christmas Street Ord. 39,99 \$ à 499,99 \$. Solde 19,99 \$ à 249,99 \$. Exceptions : arbres Heritage et modèles illuminés de 3 pièces.</p>	 <p>30 % de rabais literie en sac Dan River <small>Taies d'oreiller et draps à tissage 210 fils.</small></p>	
 <p>9999 duos de lampes Home Studio Choix de 3 modèles.</p>	 <p>600 \$ de rabais salle à manger Reflections, 5 pièces Ord. 2 599 \$. Solde 1 999 \$.</p>	 <p>40 % de rabais verres à pied en cristal Exceptions : verres Mantles^{mc} et GlucksteinHome.</p>	

À l'achat de 28 \$* ou plus de produits Biotherm, obtenez une prime de 6 pièces.
Seulement @ la Baie. *Avant les taxes. Une prime par personne. Cette offre se termine le dimanche 28 novembre.

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : Liz Claiborne Home, Home Studio, offres spéciales de la direction, articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Prenez note que la mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit. Précisions en magasin.

La **carte-cadeau** aux mille et une possibilités 

ACTUALITÉS

CHUCK GUITÉ ET LE SCANDALE DES COMMANDITES

Un comité de la Chambre s'oppose à la levée de l'immunité

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Dans un rapport remis aux Communes hier, le comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre s'est opposé à la requête du commissaire John Gomery, qui préside l'enquête sur le scandale des commandites, pour que l'immunité dont bénéficie le témoin Chuck Guité soit levée.

Les libéraux, les bloquistes et les néo-démocrates se sont en effet opposés à ce que la commission Gomery utilise le témoignage fait par Chuck Guité au printemps dernier devant le comité des comptes publics pour le contre-interroger.

Le juge Gomery, tout comme les avocats de l'ancien ministre Alfonso Gagliano et de l'ancien chef de cabinet de Jean Chrétien, Jean Pelletier, souhaitent que M. Guité s'explique sur les contradictions entre ce premier témoignage et ce-

lui qu'il a fourni ces derniers jours à la commission.

En effet, l'ancien directeur du programme de commandites au ministère des Travaux publics soutenait devant les comités des comptes publics qu'il était le seul responsable des décisions prises au sujet des contrats octroyés à des agences de communication proches des libéraux.

Devant la commission Gomery, il a par contre affirmé sous serment que toutes les décisions étaient prises en haut lieu, notamment par MM. Gagliano et Pelletier.

Crédibilité

Le comité de la procédure a reconnu hier que le contre-interrogatoire des témoins à la lumière de déclarations contradictoires antérieures était un excellent moyen d'obtenir des témoignages et d'établir leur crédibilité.

Mais ses membres ont souligné du même souffle que le privilège parlementaire était enchâssé dans

la Constitution canadienne et qu'il touchait à l'essence même du régime parlementaire et à l'article 9 de la Déclaration (britannique) des droits, un texte qui date de 1689.

Le Parti conservateur a pour sa part exprimé une opinion dissi-

À la reprise des travaux de la commission Gomery, lundi, le commissaire devra décider s'il tient compte de l'avis du comité ou s'il passe outre.

dente, soulignant que les activités en cause dans l'enquête touchaient les plus hauts niveaux du gouvernement et l'actuelle direction du Parti libéral.

« Si cela se confirmait, écrivent les conservateurs, ces activités

pourraient bien constituer le plus sérieux incident en matière de corruption dans la vie politique de notre pays. »

À la reprise des travaux de la commission Gomery, lundi, le commissaire devra décider s'il tient compte de l'avis du Parlement ou s'il passe outre.

Dans le premier des cas, il est très probable que les avocats de MM. Gagliano et Pelletier portent l'affaire devant les tribunaux, ce qui obligerait la commission à reporter le contre-interrogatoire de M. Guité.

Dans le cas où la commission passe outre à la décision de la Chambre, c'est la Chambre elle-même et peut-être aussi l'avocat de M. Guité qui porteront l'affaire devant la Cour fédérale.

Les observateurs estiment que dans ces deux cas de figure, les travaux de la commission ne seront pas interrompus.

Lucien Bouchard hospitalisé d'urgence

TRISTAN PÉLOQUIN

L'ex-premier ministre du Québec Lucien Bouchard, qui devait entamer hier une séance intensive de négociations en vue du renouvellement de la convention collective des 3800 employés de magasins et de bureaux de la SAQ, a dû être hospitalisé d'urgence mercredi soir pour une péritonite.

Son état de santé ne soulevait toutefois aucune crainte hier. « M. Bouchard devra passer trois ou quatre jours à l'hôpital, mais tout porte à croire qu'il sera de retour aux tables de négociations lundi », a indiqué son assistante Lucie Veilleux, jointe au téléphone.

Peu de détails ont filtré sur les causes précises du malaise dont souffre l'ex-premier ministre.

Le Syndicat des employés de magasins et de bureaux (SEMB-SAQ), qui a décidé de surseoir à ses plans de grève d'un jour, hier, alors que les vins nouveaux arrivaient sur les tablettes, a indiqué en fin d'après-midi qu'il analysait la situation.



TOYOTA
un coup de cœur sans fin



ECHO BERLINE

UNE BERLINE POUR ECHOÏSTES? ON AURA TOUT VU!

Faites partie de la communauté echoïste, visitez echoiste.ca

2005 ECHO BERLINE

169\$

PAR MOIS/LOCATION 60 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT DE 1654 \$
OPTION 0 \$ COMPTANT
ÉGALEMENT DISPONIBLE À LA LOCATION

ET

0\$

1^{RE} MENSUALITÉ*
DÉPÔT DE SÉCURITÉ*
LOCATION 60 MOIS

OU

À L'ACHAT
À PARTIR DE

14 080\$*

CRÉDIT À L'ACHAT
ÉQUIVALANT À
1 MENSUALITÉ
DE LOCATION**



MEILLEUR VÉHICULE ÉCONERGÉTIQUE
DANS LA CATÉGORIE SOUS-COMPACTE



VILLE : 6,7 L/100 km[†]
ROUTE : 5,2 L/100 km[†]

ACCÈS TOYOTA Une expérience d'achat tellement plus sympa.



Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. * Offre de location au détail valable sur les modèles Echo berline 2005 (BT123M AA) neufs en stock. Première mensualité de 0 \$ sur tous les modèles Echo 2005 neufs en stock, pour des termes de location de 60 mois. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme moindre que 60 mois, un rabais représentant le coût d'une mensualité basée sur un terme de 60 mois sera accordé (taxes incluses). Offre de 0 \$ dépôt de sécurité sur tous les modèles Echo 2005 neufs en stock à la location. Franchise annuelle de 24 000 km.

Frais de 7 ¢ du kilomètre excédentaire. Immatriculation et assurances en sus. Le montant total exigé avant le début de la période de location est de 1 619,16 \$ (taxes incluses) pour l'Echo berline 2005 (BT123M AA). ** Crédit à l'achat équivalant à une mensualité de location basée sur un terme de 60 mois (taxes incluses), applicable au financement à l'achat des modèles Echo 2005 neufs en stock. * PDSF pour les modèles Echo berline 2005 (BT123M AA) neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Composez le 1 888 Toyota-8 ou visitez www.acces.toyota.ca. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. † Cotes de consommation (ville/route) basées sur l'année-modèle 2005 pour une transmission manuelle pour le moteur du modèle indiqué. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 30 novembre 2004 et sont établies par les concessionnaires Accès Toyota pour les concessionnaires participants de la grande région de Montréal. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.



VINCENT MARISSAL

Le chèque en blanc de Ralph, le pain noir de l'opposition

À moins d'un cataclysme politique, les Albertains donneront lundi une quatrième majorité consécutive à leur coloré premier ministre Ralph Klein. Notre chroniqueur politique Vincent Marissal est en Alberta en cette dernière semaine de campagne pour prendre le pouls de cette société politiquement distincte.

CALGARY – Mardi matin au petit déjeuner, le nouveau chef libéral albertain, Kevin Taft, devait prononcer un discours devant la chambre de commerce de Calgary, mais il a dû changer ses plans à la dernière minute parce que seulement 17 billets avaient été vendus. La veille, la même chambre de commerce avait dû limiter à 250 le nombre de membres venus entendre Ralph Klein.

Les libéraux ne prévoient pas à des miracles à Calgary, le fief du premier ministre conservateur et ancien maire de la ville, mais on s'attendrait au moins à ce que la communauté des gens d'affaires réunisse (ne serait-ce que par courtoisie) quelques douzaines de personnes pour la visite du chef de l'opposition officielle. Après tout, les libéraux sont deuxièmes dans les intentions de vote, à 21 % selon le plus récent sondage. Et pourtant, non, nous sommes ici dans le « monde de Ralph », comme l'a décrété le premier ministre le soir de son éclatante victoire en 2001.

Cette humiliante anecdote pour les libéraux résume à elle seule toutes les difficultés des partis de l'opposition en Alberta. Normalement, après trois mandats, c'est le gouvernement sortant qui doit se battre pour assurer sa survie. Ici, ce

sont les partis de l'opposition qui luttent pour leur survie. À la dissolution de l'Assemblée législative, les conservateurs avaient 73 des 83 sièges, les libéraux, 7, le NPD, 2, et le dernier appartenait à l'Alliance albertaine (il s'agit en fait d'un conservateur qui a fait défection). La question que tout le monde se pose à trois jours du scrutin (le seul suspense de cette élection, d'ailleurs) est de savoir si le roi Ralph étendra encore sa domination en raflant des sièges aux libéraux. La chose, selon les sondages, est tout à fait probable. Les conservateurs, malgré une baisse dans les intentions de vote, dominent toujours avec 47 %, suivis des libéraux à 21 % et, loin derrière, du NPD et de l'Alliance à 11 % et 9 % respectivement. Le seul espoir des libéraux et du NPD se trouve à Edmonton, traditionnellement plus libérale que le reste de la province, au point où on l'a déjà surnommée « Redmonton ». Mais dans le meilleur des scénarios, l'opposition ne peut qu'espérer se partager une douzaine de sièges, peut-être 15.

Ce n'est pas, pourtant, parce que les chefs libéral et néo-démocrate mènent une mauvaise campagne. Kevin Taft et Brian Mason sont crédibles,

bons communicateurs et, comme ils sont en poste depuis quelques mois seulement, ils ont l'avantage de la fraîcheur à côté de l'inamovible Ralph.

Ce n'est certainement pas, non plus, parce que Ralph Klein fait des étincelles durant cette campagne, loin s'en faut. Mais à défaut d'être enthousiaste, charismatique ou inspiré, M. Klein est insaisissable. Il a inventé une nouvelle façon de faire campagne : ne rien promettre (sauf de rester trois ans et demi, ce que personne ne croit en Alberta), ne discuter d'aucun sujet chaud, n'avancer aucune solution concrète pour aucun problème, surtout ne pas dévoiler ses projets en santé, en environnement ou en éducation. Dans ses interminables points de presse avec les journalistes (appelez ça plutôt des échanges amicaux), il peut répondre « je ne sais pas » ou « je n'en ai pas la moindre idée » une bonne demi-douzaine de fois sur des questions précises sur son gouvernement sans que personne ne bronche.

Ralph Klein a trouvé la formule magique : élisez-moi et je vous consulterai ensuite pour la suite des choses. Le plus invraisemblable, c'est qu'il ne se donne même pas la peine de dire comment il entend consulter ses concitoyens. Peu importe, les Alber-

tains s'apprentent, apparemment sans la moindre crainte, à signer le plus gros chèque en blanc de l'histoire politique canadienne.

Pas de doute, être chef d'un parti de l'opposition en Alberta est l'un des jobs les plus frustrants au Canada. Évidemment, avec si peu d'appuis, les libéraux et les néo-démocrates sont dans la dèche. Les deux partis disposent d'à peine 500 000 \$ pour faire campagne et les libéraux traînent en plus une dette d'environ 1 million de dollars qui menace l'existence même du parti.

Le libéral Taft traîne un autre boulet, encore plus lourd, celui-là : le nom « Parti libéral », très mauvaise marque de commerce en Alberta, où tout le monde se souvient encore avec une indélébile rancœur du pacte de l'énergie des libéraux fédéraux de Pierre Trudeau. Cela fait plus de 30 ans, mais les Albertains ont la mémoire longue et les libéraux provinciaux d'ici doivent constamment se défendre d'entretenir des liens avec leurs cousins d'Ottawa. Paul Martin a rendu la vie encore un peu plus pénible à Kevin Taft cette semaine en refusant de s'engager à nommer les trois « sénateurs » qui seront élus par les Albertains lundi.

Le chef néo-démocrate, Brian Mason, a tenté de tirer profit des problèmes des libéraux en offrant il y a quelques mois à M. Taft de fusionner les deux partis. Offre rejetée, évidemment. Réaction de Ralph Klein : « Je ne sais pas si cela ferait une différence, je trouve que les libéraux font de meilleurs néo-démocrates que les

néo-démocrates eux-mêmes... »

Comme si leur situation n'était pas déjà suffisamment pathétique, MM. Taft et Mason doivent aussi subir l'arrogance du roi Ralph. Une arrogance qui n'a d'égale que son avance dans les sondages. « Je ne sais même pas qui est le candidat libéral dans ma circonscription », a-t-il lancé en début de semaine avec nonchalance.

Pourtant, l'opposition dispose de quelques munitions pour attaquer le gouvernement Klein : le flou sur la réforme de la santé, les prix exorbitants de l'assurance automobile, la vache folle (la frontière américaine est toujours fermée au boeuf canadien), la déréglementation de l'électricité qui aurait coûté 7 milliards aux Albertains depuis quatre ans, etc. Rien à faire : les Albertains n'écourent même pas.

« Klein n'est même pas un bon gestionnaire. Il est chanceux que le baril de pétrole soit rendu à 55 \$ US, lance Brian Mason, visiblement à court d'arguments. Ce n'est que de la chance, point, ce gars-là a un fer à cheval dans ses pantalons. »

Le dernier espoir des libéraux et du NPD, c'est la retraite prochaine de Ralph Klein. « Le Parti conservateur albertain est construit sur la popularité de Ralph Klein, dit Brian Mason. Le jour où il s'en va, c'est retour à la case départ. Voilà une chance extraordinaire pour nous. »

À condition de survivre jusque-là.

COURRIEL

Pour joindre Vincent Marissal
vincent.marissal@lapresse.ca

La veuve d'un joueur compulsif rencontre Séguin

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Lucie Viel, une résidente de la banlieue de Québec qui s'est retrouvée avec 48 000 \$ de dettes de jeu après le suicide de son conjoint, est sortie satisfaite d'une rencontre avec le ministre des Finances, Yves Séguin.

Hier, M. Séguin a souligné à *La Presse* qu'il n'avait pas donné de fonds publics à Mme Viel pour éponger ses dettes. Son assistance fut de « lui montrer des portes » où on serait susceptible de l'aider.

S'il y a un jour un fonds d'aide aux victimes du jeu compulsif, il faudra qu'il traverse un long périple de mémoire, projet de loi et mise en place. « Je lui ai dit que ce n'est pas ce qui pourrait lui venir en aide dans son cas », a résumé M. Séguin. En revanche, il compte vérifier ce que pourrait faire la Fondation Jean-Lapointe — spécialisée toutefois dans le logement pour des démunis — dans ce cas. On peut discuter aussi avec son avocat dans le cadre des poursuites qui la visent. Finalement, on peut réfléchir sur les façons de régler la dette accumulée par son conjoint défunt sur sa carte de crédit, a expliqué M. Séguin.

ON TROUVE DE TOUT POUR BÉBÉ MÊME DES BAS PRIX !

Bébé dépôt PLUS

SUPER LIQUIDATION* Peg-Pérego 2004

** Jusqu'à épuisement des stocks*

(CHAISES HAUTES, POUSETTES, ETC...)

Très grande sélection de poussettes et sièges d'autos disponibles

BEBECAR GRACO maclaren

1104, rue St-Zotique (coin Christophe-Colomb), Montréal
3257644 www.bebedepotplus.com • 514.270-8845

LOTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages

649 Tirage du 2004-11-17

GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	4	115 649,00 \$
5/6+	3	97	991,60 \$
5/6	170	1	428,50 \$
4/6	5 741	80,10	10,10 \$
3/6	112 519	10,00	10,00 \$
2/6+	87 661	5,00	5,00 \$
Ventes totales :		14 204	472 \$
Prochain gros lot (appr.) :		9 000	000 \$

PROCHAIN GROS LOT LE 20 NOVEMBRE 2004 9 000 000 \$

Québec 49 Tirage du 2004-11-17

GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	1 000	000,00 \$
5/6+	0	50	000,00 \$
5/6	16	500,00	\$
4/6	921	50,00	\$
3/6	15 803	5,00	\$
Ventes totales :		465	767,50 \$

Chaudière Tirage du 2004-11-18

③ 431 ④ 6020

Extra Tirage du 2004-11-17

NUMÉRO 216655

Extra Tirage du 2004-11-18

NUMÉRO 037495

PANCO Tirage du 2004-11-18

01	02	09	19	28	34	39	42	45	49
50	51	54	55	56	63	64	67	68	69

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

5^e édition

SNAC

SALON NATIONAL DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Stade olympique 20 • 21 novembre 2004

Voyez sur l'aire de jeu

Plus de 3000 animaux en rotation des chiens, des chats, des oiseaux des reptiles : serpents, iguanes... des poissons, des tarentules des rongeurs, des furets le Père Noël et ses chiens des concours d'agilité des jeux gonflables un mini zoo ! et bien plus...

Samedi 20 : 10h à 22h
Dimanche 21 : 10h à 18h

Entrée gratuite pour les 4 ans et moins

Gracieuseté de **Mondou**

GRATUIT : remise d'un CD-ROM aux 2000 premiers visiteurs de moins de 16 ans.

IAMS et **Eukanuba** présentent les Expositions canines de championnat en conformation, obéissance et agilité

Notre porte-parole Josée Bournival en compagnie de Chico, Frimousse et Goglu

www.snac.ca

Kodiac Communications, VETERINAIRE, QUALITY SUITES, TVA, LA PRESSE, Sortie.chien.com, totaro.biz

BURTON SNOWBOARDS

SHARKS HIVER-ÉTÉ

O'BRIEN HO

SNOWBOARD • WAKEBOARD • PARASKI

TOUT POUR L'HIVER ET TOUJOURS LE MEILLEUR SERVICE.

30% à 70% STOCK 2003-2004

30% à 50% SUR STOCK D'ÉTÉ

HYPERLITE HO O'BRIEN

INFORMEZ-VOUS SUR NOS COURS DE CERF-VOLANT D'HIVER.

313, boul. Cartier, Laval • 450-663-5543 • 2 km à l'est de la sortie 7, aut. 15 Jusqu'au 30 novembre 2004

GRANDE PREMIÈRE ! SPIDERMAN I

DEMAIN 18 h 30

TQSQ.ca

Un réseau **COGECO**

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Eric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAL

Pour une peine juste

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Comme en témoignent les lettres que nous publions aujourd'hui, les Québécois sont indignés par ce qu'ils ont appris à la suite de l'aveu de culpabilité du producteur Guy Cloutier pour de multiples agressions sexuelles commises contre deux mineurs. Les remords exprimés par M. Cloutier ne les impressionnent pas; ils réclament une peine sévère.

Dans le domaine criminel, la colère populaire est la pire conseillère qui soit. La foule réclame toujours la peine maximale; rien d'autre ne la satisfait. Le réflexe est compréhensible, et tous y succombent un jour ou l'autre: on crie vengeance. C'est précisément pour mettre les personnes qui ont commis des crimes à l'abri du lynchage qu'existe le système judiciaire. La détermination de la peine est l'une de ses tâches les plus délicates.

Pour plusieurs raisons, le public est mauvais juge. Il ne connaît pas tous les faits (c'est particulièrement le cas ici). Surtout, il oublie que la

La peine imposée à Guy Cloutier devrait pencher vers la sévérité davantage que vers la clémence.

sentence doit être proportionnelle à la gravité relative du crime commis. Or, bien que cela soit difficile à imaginer et à supporter, des gens ont commis à l'égard d'enfants des agressions sexuelles beaucoup plus graves que celles que M. Cloutier a fait subir à ses victimes.

Quelle peine serait appropriée pour M. Cloutier? Nous n'avons ni l'expertise ni la connaissance des faits qui nous permettraient d'exprimer une opinion précise sur cette question. Cependant, tout ce qui est connu du public nous amène à souhaiter qu'à l'intérieur des balises fixées par les principes du droit et la jurisprudence, le juge Robert Sansfaçon fixe une peine penchant vers la sévérité davantage que vers la clémence. Il nous semble en effet que les circonstances aggravantes sont plus nombreuses et plus lourdes que les circonstances atténuantes.

Lorsqu'il réfléchit à la peine appropriée, un magistrat doit notamment tenir compte des remords qu'a pu exprimer le coupable. M. Cloutier a bel et bien exprimé des remords. Mais la sincérité de ceux-ci n'est pas évidente. Lorsque l'an dernier, sa première victime l'a confronté à ses crimes dans une conversation enregistrée par les policiers, l'imprésario a semblé beaucoup plus préoccupé par sa propre personne que par celle qu'il avait agressée. Il a cherché à acheter le silence de la jeune femme, à susciter chez elle la pitié ou un sentiment de culpabilité.

Selon le Code criminel, la peine doit « susciter la conscience de leurs responsabilités chez les délinquants, notamment par la reconnaissance du tort qu'ils ont causé aux victimes et à la collectivité ». Parmi les informations rendues publiques, certaines permettent de douter que M. Cloutier soit vraiment conscient de la gravité des gestes qu'il a commis. Par exemple en 2001, 14 ans après la fin des agressions, il rencontre sa première victime parce que celle-ci veut qu'il lui déniche un emploi. L'occasion est trop belle: il en profite pour se masturber devant elle...

Dans la lettre qu'il a envoyée à ses proches et que le *Journal de Montréal* publiait hier, M. Cloutier écrit qu'outre la peine imposée par le tribunal, « ma sentence sera d'apprendre à vivre avec la honte de la douleur que j'ai causée ». Est-il possible que la honte vienne seulement de surgir en lui?

Au cours des années, M. Cloutier a versé de généreuses sommes d'argent à sa première victime. Un juge pourrait y voir une manière de réparation. Mais pour le riche producteur, que représentaient ces milliers de dollars? Aujourd'hui, il propose d'organiser des spectacles-bénéfice pour un organisme qui s'occupe d'enfants agressés. Guy Cloutier offre donc de se sacrifier... en faisant ce qu'il aime le plus au monde!

Les avocats, les gens du palais de justice et les médias ayant bien fait leur travail, ce chapitre de l'affaire Cloutier n'a pas dégénéré en cirque. La justice est apparue telle qu'elle doit être: ordonnée, raisonnable, rigoureuse. Nous ne doutons pas qu'il en sera de même pour l'exercice de détermination de la peine. L'essentiel n'est pas que la sentence soit dure, mais qu'elle soit juste.

CAROLYN PARRISH S'EXPRIME SUR LA VISITE DE BUSH AU CANADA



serge.chapeau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

RÉPLIQUE

> Pour nous écrire: forum@lapresse.ca

Remettre le Québec à sa place?

LOUISE BEAUDOIN
L'auteure est une ancienne ministre des Relations internationales du Québec. Elle est actuellement professeure associée au département d'histoire de l'UQAM.

Monsieur Pratte, Votre éditorial aurait dû s'intituler « Remettre le Québec à sa place » plutôt que « La place du Québec ». Personnellement, je trouve que le gouvernement Charest n'en fait pas assez en matière de relations internationales d'autant que son premier geste a été d'abolir l'Observatoire québécois de la mondialisation au moment où l'UNESCO en recommande la création dans chaque pays pour que les citoyens comprennent mieux les enjeux de la mondialisation.

PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE®
Louise Beaudoin

Le Québec doit être présent sur la scène internationale pour défendre ses intérêts qui peuvent concorder avec ceux du Canada comme les

intérêts du Canada concordent avec ceux d'autres pays alliés sans que cela l'amène à renoncer à sa voix propre. Les interventions du Québec sont légitimes même dans le cadre actuel qui n'est pas celui que je privilégie, car la Constitution de 1867 et celle de 1982 sont muettes à cet égard. Par ailleurs, est-ce que les Wallons et les Flamands diffusent un message d'insatisfaction à l'égard du fédéralisme belge quand ils s'expriment à l'UNESCO, dans les institutions européennes ou ailleurs?

Votre étonnant éditorial nous ramène à avant la Révolution tranquille, au temps du repli sur nous-mêmes. En attendant la réponse de Benoît Pelletier, je me console en lisant l'article signé par Daniel Turp dans la même édition de votre journal.

OPINION

Quelle peine pour Guy Cloutier?

Il est peu probable que le tribunal accepte la suggestion de la défense

LOUISE VIAU



L'auteure est avocate et professeure titulaire à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Le dénouement rapide de ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Guy Cloutier en a surpris plus d'un et, manifestement, ne laisse personne indifférent. Plusieurs se sont interrogés sur ce processus qui prive la population d'informations sur les détails des crimes commis, voire sur la nature même du crime commis contre l'une des victimes étant donné le huis clos ordonné par le tribunal.

Il est important de rassurer la population sur le caractère tout à fait normal de ce qui s'est passé devant le tribunal hier. En effet, il est usuel pour les avocats de la Couronne et de la défense de discuter dans l'espoir d'en arriver à un terrain d'entente permettant d'éviter la tenue d'un procès qui s'avère long et qui, à tout événement, sera nécessairement pénible pour les victimes. Qui dit négociation de plaidoyer et retrait d'accusations, dit que le dossier qui sera éven-

tuellement présenté au tribunal risque d'être quelque peu édulcoré. Bien entendu, sauf l'accusé, son avocat, les policiers et la procureure de la Couronne, personne ne peut savoir si tel est le cas dans le présent dossier. Postulons tout de même que la Couronne a agi avec professionnalisme et dans le meilleur intérêt non seulement des victimes mais également de la société.

Il faut par ailleurs constater l'absence de consensus sur la peine qui s'impose pour le délinquant, l'écart entre les prétentions de la Couronne et de la défense étant pour le moins important.

La peine de cinq ans d'emprisonnement suggérée par la Couronne est sans surprise. On se rappellera que c'est une peine semblable qui avait été mise de l'avant dans le cas du boxeur Hilton, si ce dernier avait consenti à plaider coupable. Par ailleurs, la peine suggérée par la défense est aussi sans surprise. Depuis l'entrée en vigueur au milieu des années 90 des nouvelles dispositions du Code criminel concernant l'emprisonnement avec sursis, on comprend aisément que tout avocat de la défense plaide en faveur de ce genre de peine, lorsque le crime commis par son client en est un qui amenait traditionnellement une peine d'emprisonnement. Ce changement législatif marquait l'intention du

législateur de ne condamner à la prison ferme que les criminels dont les agissements requièrent une incarcération, soit en vue de marquer la réprobation de la société, soit pour assurer sa protection.

Le tribunal doit-il retenir la suggestion de la défense ou celle de la Couronne? Il est difficile de répondre à cette question tout en respectant par ailleurs la règle du *sub judice*. Je me permettrai donc de donner mon avis d'une façon générale tout en indiquant que je res-

Il sera intéressant de voir comment le tribunal appréciera le fait que monsieur Cloutier ait indemnisé la victime qui l'a finalement dénoncé.

pecterai la décision qui sera rendue par le juge et j'invite tant les journalistes que la population à en faire autant. En effet, le juge est le mieux placé pour rendre une décision qui prenne en considération tous les faits portés à son attention, en leur accordant le caractère aggravant ou atténuant qu'ils méritent.

Pour ma part, je doute fort que le tribunal accepte la suggestion de la défense. En effet, la Cour suprême saisie de la question du bien-fondé d'une peine d'emprisonnement avec sursis dans un cas d'agression sexuelle (de la nature d'un viol) a

bien expliqué dans l'arrêt R. c. Wells, « 2001 » 1 R.C.S. 207 que le tribunal doit d'abord se demander si l'octroi du sursis est conforme à l'objectif fondamental et aux principes de détermination de la peine énoncés par le législateur.

Je m'imagine mal, aussi bien sous l'angle de la dénonciation de tels crimes à caractère sexuel que sous celui de la protection de la société, qu'un juge puisse considérer que des agressions sexuelles commises à répétition (dont des relations

sexuelles complètes avec une pré-adolescente) n'exigent pas une peine d'incarcération. En effet, les crimes commis impliquent nécessairement, vu l'âge de la victime relativement à laquelle nous avons des bribes d'information, un fort élément d'abus de confiance.

Volonté de réparer

Il sera intéressant de voir par ailleurs comment le tribunal appréciera le fait que monsieur Cloutier ait indemnisé la victime qui l'a finalement dénoncé. On peut y voir une volonté de sa part de réparer les torts causés. On peut aussi penser que

c'était là une façon pour lui de maintenir son emprise sur sa victime. En tentant ainsi d'acheter son silence, il conservait toute sa réputation et, qui sait, la possibilité de récidiver.

Quoi que l'on puisse formuler comme critiques à l'encontre des mesures de traitement des délinquants sexuels incarcérés dans nos pénitenciers, la population se sentirait sans doute plus rassurée de savoir que le délinquant Cloutier a fait l'objet d'un examen sérieux par une équipe spécialisée en traitement des délinquants sexuels plutôt que de le voir remis en liberté avec une peine à être purgée dans la collectivité sur la base de rapports d'experts affirmant que cet individu ne présente aucune déviance sexuelle.

Cela dit, si le juge en arrivait à la conclusion que la peine réclamée par la Couronne est trop sévère eu égard à l'ensemble des circonstances, y incluant le fait que l'accusé a plaidé coupable, épargnant ainsi à ses victimes tout le stress et les inconvénients d'un procès, il ne faudrait surtout pas s'en offusquer pourvu que la peine soit suffisamment sérieuse pour marquer clairement la désapprobation de la société face aux abuseurs d'enfants et assurer la protection de tous les enfants que ce délinquant sera appelé à côtoyer au cours des prochaines années.

Les lèvres de M. Séguin



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

La rumeur veut que les rapports soient particulièrement difficiles entre Jean Charest et le plus important membre de son cabinet, M. Yves Séguin. Les tensions sont d'ailleurs assez évidentes pour que l'agacement du premier ministre envers son ministre des Finances transparaîsse même en public.

Les tensions sont normales au sein d'un cabinet. Encore faut-il qu'elles soient gérables et qu'elles n'empêchent pas un gouvernement de fonctionner efficacement. Très souvent, ce sont les propos de M. Séguin qui ont mis le gouvernement dans l'embarras et créé ces tensions avec Jean Charest. Mais sommes-nous seulement en présence d'un ministre trop bavard, ou y a-t-il des germes de discorde plus profonds ?

En soi, les désaccords dans un cabinet sont inévitables, d'autant plus que nos partis, formés autour de doctrines constitutionnelles, sont en fait des coalitions qui réunissent des hommes et des femmes politiques aux points de vue souvent opposés. Des tensions renforcées par les ego puissants de plusieurs politiciens, par le pouvoir qu'ils peuvent détenir dans l'appareil du parti ou par la force de leurs appuis dans la société.

Le plus souvent, ces tensions sont gérables. On l'a vu à Ottawa où le premier ministre Jean Chrétien et son ministre des Finances, Paul Martin, ont réussi à surmonter pendant presque dix ans leurs conflits politiques et leur animosité personnelle et ont pu travailler ensemble de façon très fructueuse.

Jean Charest et Yves Séguin, qui ne se sont pourtant pas affrontés dans une course au leadership, ne sont toutefois manifestement pas parvenus à une telle harmonie. Cela s'explique sans doute par deux facteurs. D'abord, la personnalité politique de M. Séguin, que l'on peut très certainement qualifier de populiste, avec ce que cela comporte de bon et de mauvais. Ensuite l'absence de valeurs et de convictions communes assez fortes pour permettre aux deux hommes d'avoir une bonne base de travail.

Ce n'est pas insulter M. Séguin que de le décrire comme populiste. Depuis le début de sa vie publique, M. Séguin, comme fiscaliste, ensuite comme ministre du Revenu dans le gouvernement Bourassa, maintenant comme ministre des Finances, a toujours voulu être du côté des citoyens, a toujours eu un côté Robin des bois. Grâce à cette sensibilité particulière, Yves Séguin a de bonnes antennes et de bons réflexes, comme on l'a vu lors de ses interventions, il y a un an, pour désamorcer le mouvement de mécontentement quand le gouvernement était à son plus bas.

L'envers de la médaille, c'est que ce populisme amène M. Séguin à une démarche très individualiste, où il est manifestement soucieux de sa popularité personnelle, où il exprime un désir de briller, d'où ses propos qui le mettent souvent dans l'eau chaude. Cela fait de M. Séguin un franc-tireur, peu à l'aise avec les exigences de la solidarité ministérielle. Et ce n'est pas nouveau : le ministre avait quitté avec fracas le gouvernement Bourassa pour marquer son désaccord avec l'introduction de la TVQ.

Certains politiciens populistes peuvent jouer un rôle utile dans un gouvernement. Ce fut le cas de Sheila Copps, mais celle-ci mettait sa fougue au service de son parti et manifestait une loyauté sans faille à l'égard de son chef.

Le franc-tireur qu'est M. Séguin est d'autant plus difficile à intégrer que, sur certains dossiers centraux, sa vision n'est pas celle qu'a développée son parti. C'est le cas de son premier budget, qui a clairement été construit pour répondre au mouvement de mécontentement et qui ne reflétait ni les promesses ni les priorités que les libéraux avaient exprimées en campagne. Le budget qui a oublié les classes moyennes qui avaient appuyé les libéraux a certainement été une grave erreur politique. M. Charest doit toutefois en partager la responsabilité, puisqu'il n'a pas imposé sa vision au ministre des Finances.

Mais on sent le même désaccord sous-jacent sur la question nationale, où M. Séguin est plus nationaliste que son parti, comme l'a montré le fait qu'il ait accepté de présider une commission sur le déséquilibre fiscal mise sur pied par un gouvernement péquiste dans son combat contre le régime fédéral.

C'est cette vision différente et ce ton différent qui l'ont amené, au terme des négociations difficiles sur la péréquation, à décrire Ottawa comme un « dracula qui veut notre sang », une image qui s'explique peut-être par la déception, mais dont le simplisme risquait de faire dérailler les efforts de son propre gouvernement.

Mais où cela peut-il mener ? Comment concilier cette personnalité, avec sa richesse, avec les besoins et la mission d'un gouvernement ? L'avenir de M. Séguin, au sein du gouvernement Charest, dépendra largement de sa capacité de découvrir les vertus de la solidarité.

COURRIEL

Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Nos lecteurs ont réagi en très grand nombre à la comparution et au plaidoyer de culpabilité de Guy Cloutier au palais de justice de Montréal. Voici quelques-uns des textes reçus.



Guy Cloutier entouré d'agents de la paix, au palais de justice de Montréal, mercredi dernier.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Condamnation générale

Qu'on fasse un exemple!

RAYNALD BANVILLE

L'auteur habite à Saint-Basile-le-Grand.

Le plaidoyer sur sentence de l'avocat de Cloutier est révoltant ! Il invoque une tempête médiatique « excessive », « l'emprisonnement social », une « relation affective qui s'est rapidement sexualisée » (bel euphémisme pour ne pas dire viols à répétition !) et qu'il aurait, repentant (!!!), épargné aux victimes l'épreuve d'un

témoignage public. Bref, à le croire, Cloutier serait quasiment aussi brisé que ses malheureuses victimes... C'est tout simplement écoeurant ! Son crime est odieux ! En plus, il a tenté d'acheter le silence de ses « proies », continuant à jouer sur elles de sa position d'autorité et de torture psychologique. Plus vil que ça, tu meurs !

C'est un prédateur sexuel, voilà ce que dirait de lui une juste évaluation psychiatrique. Il est même très probable que sa lettre de *mea-culpa*, censée rester confidentielle (voyons donc !), est une fuite calculée pour tenter d'amoindrir son ignoble délinquance sexuelle.

L'argent qui aurait servi à payer une partie de sa faute, sa réputation à jamais « ruinée », ses arguments psychiatriques (tor-dus) de disculpation, son espérance de vie à

64 ans, tout cela ne devrait pas influencer le juge dans sa sentence, bien au contraire. Il ne sera pas dupe, j'espère, parce que Cloutier, comme tous les pervers de son acabit, est un habile manipulateur et il cherche, ce faisant, à s'autopunir et à jouer la victime de sa déviance afin de faire adoucir sa peine.

Le magistrat devrait justement saisir l'occasion de lui retourner son infâme plaidoyer en pleine face pour en faire un exemple au nom de tous les enfants de ce monde à qui ces bêtes humaines ont violenté leur petite personne, violé leur intégrité, volé leur enfance et mutilé leur âme à jamais.

Aucune sentence ne rendra tout ça à ses victimes, mais, au moins, qu'elle leur apporte le réconfort d'une justice sans pardon... ni sursis.

De Hilton à Cloutier

LISA KILMUSZKO

J'aurais une seule question à poser à Guy Cloutier. Si ce qu'il a fait subir aux deux victimes était arrivé à ses propres filles, qu'aurait-il exigé comme sentence pour le coupable ? Alors pourquoi lui s'en tirerait à bon compte en purgeant sa peine dans la société pour un maigre deux ans moins un jour ? Même coupable, Guy Cloutier est privilégié. La loi n'est vraiment pas équitable pour tout le monde. Vous êtes connu, on vous épargne. Vous êtes inconnu, vous subissez le pire.

Il ne faut pas confondre ce qu'on accompli publiquement et ce qu'on fait subir en privé à de pauvres enfants innocents. Guy Cloutier menait une double vie. Ce qu'il a fait professionnellement n'a rien à voir avec sa déviance sexuelle ou le degré de celle-ci. Ça ne diminue pas la gravité de ses gestes. Il a avoué regretter le mal qu'il a fait... tout simplement parce qu'il s'est fait prendre ! Si les deux victimes avaient choisi de garder silence, il aurait poursuivi ses insanités. Remords ? Il regrette seulement que sa face cachée soit dévoilée au grand jour. Guy Cloutier s'est adressé aux médias pour aider sa cause. Les fins manipulateurs répondent toujours ce que vous voulez entendre.

Son avocate semble assurée qu'après

quelques mois de thérapie Guy Cloutier serait guéri et prêt à réintégrer la société...

Guérit-on de pédophilie ou de déviance sexuelle ? Les alcooliques demeurent alcooliques toute leur vie même s'ils ne consomment plus pendant des années. Les rechutes sont toujours possibles. S'il avait réellement reconnu qu'il avait un problème sexuel, il aurait consulté bien avant qu'on le dénonce...

L'argent ne guérit pas

Et comment Guy Cloutier a-t-il pu croire qu'il allait régler son cas en offrant une maison de près d'un demi million à la plaignante, une « rente » mensuelle et 300 000 \$ additionnels ? Une victime ne peut pas guérir sous l'emprise de son bourreau, aussi riche soit-il. Si l'argent guérissait, lui-même serait guéri...

Guy Cloutier a utilisé et manipulé les médias toute sa vie pour le bien de ses artistes, pour publiciser ses exploits professionnels et pour doré sa réputation. C'est vraiment rire de nous que de nous faire croire que le tapage médiatique actuel nuit à sa vie quotidienne ! Ça fait plus de 40 ans qu'il côtoie les journalistes et les photographes. Il a l'habitude. Il savait ce qu'il allait subir.

Si Hilton est en prison, pourquoi pas Cloutier ?

Des peines proportionnelles, S.V.P.!

VINCENT COLLARD

L'auteur est montréalais.

L'affaire Guy Cloutier devrait ouvrir un débat de fond. Est-il acceptable que la peine maximale pour un crime aussi horrible soit de cinq ans d'emprisonnement seulement ? Le coupable s'en tirera donc dans le meilleur des cas avec une peine moins longue que celle qu'il a infligée à ses deux victimes (abusées respectivement pendant 7 et 6 ans). On ne parle pas ici d'un homme qui a momentanément perdu la tête, mais d'un véritable bandit qui a exploité ses victimes sur une longue période. (Qui plus est, il a acheté leur silence, ce qui aurait dû lui valoir d'autres accusations pour entrave à la justice.) Il me semblerait juste qu'un crime de cette nature vienne, dans l'ordre d'importance des infractions criminelles, immédiatement après le meurtre prémédité.

On est beaucoup plus sévère avec, par exemple, celui qui a commis une série de vols de banque à main armée, même si aucun coup de feu n'a été tiré ! Pourtant, concrètement, un tel événement n'inflige de souffrances directes à personne... si ce n'est

une bonne frousse, et quelques cauchemars pour les témoins les plus impressionnables. Les victimes de Cloutier, elles, se sont fait voler leur enfance et resteront marquées pour la vie. Quelles valeurs notre société a-t-elle adoptées pour considérer qu'une vulgaire affaire de fric est plus gravement punissable qu'une atteinte profonde à l'intégrité physique et morale d'un être humain ?

Une idée ridicule

Il faudrait aussi en finir avec cette idée ridicule selon laquelle les coupables célèbres devraient subir des peines moins lourdes parce que les dommages à leur réputation constituent déjà une punition considérable. Qu'est-ce que c'est que ce sophisme ? Réduit-on la peine d'un automobiliste qui, en état d'ébriété, a frappé des piétons, sous prétexte qu'il a perdu son permis de conduire ? Par ailleurs, la célébrité étant dans bien des cas à l'origine du « power trip » qui les a conduits au crime, il n'est que sain qu'une petite leçon d'humilité s'ajoute (et non se substitue) à la peine de prison de ceux qui ont profité de leur statut de vedette pour manipuler leurs victimes.

Et si c'était notre enfant...

La justice doit réparer le tort qu'un individu a subi. La justice doit être égalitaire. La condition sociale ne doit pas intervenir dans ce processus. Je suis toujours abasourdi par les commentaires des médias, des journalistes et parfois même de la population lorsqu'il s'agit d'une personne connue. Parce que celle-ci est connue du public, on a tendance à vouloir la juger d'une façon différente de monsieur tout le monde. Les crimes d'ordre sexuel sont devenus monnaie courante. La meilleure façon est d'envoyer un message clair aux personnes reconnues coupables de ces délits. Les juges devront ajuster leurs sentences en conséquence. Ayons en tête le tort irréparable fait à ces enfants et demandons-nous ce que nous ressentirions, si c'était l'un de nos enfants.

Berthold Turcotte

Sainte-Anne-des-Monts

Dodo à la maison

Y-a-t-il quelqu'un qui peut me dire pourquoi Guy Cloutier est allé dormir tranquillement à la maison à sa sortie du palais de justice ? Un homme qui plaide coupable à de telles accusations est-il censé retourner à la maison en attendant son jugement ? Je n'en suis pas certaine et cela me révolte ! Un inconnu coupable de telles accusations prendrait immédiatement le chemin de la prison et pour quelques années. La justice sera-t-elle au rendez-vous pour Guy Cloutier ? Je l'espère. Même ses remords et ses excuses ne pardonneront pas ses gestes. Les Québécois sont-ils rendus tolérants face à de tels comportements ? Pourquoi l'accusé devient-il toujours une victime ?

Nathalie Roy

Sagesse d'esprit

J'espère que la magistrature aura la sagesse d'esprit de donner une sentence exemplaire à Guy Cloutier pour les gestes qu'il avoue avoir commis. Ce serait vraiment trop facile pour lui de s'en sortir en faisant miroiter la possibilité de purger sa sentence dans la communauté en organisant des concerts, ce qu'il a toujours su bien faire, mais dont les bénéficiaires, cette fois-ci, seraient destinés aux victimes d'actes criminels. Ce serait bien trop facile. Quelle belle porte de sortie... Aussi, dans ce cas, je peux vous assurer que tous les artistes voulant s'associer à un tel spectacle perdraient à jamais mon admiration. Si jamais on en arrivait là, comment des artistes sensibles à la cause des enfants pourraient-ils s'associer de la sorte à un criminel (n'ayons pas peur des mots, car Guy Cloutier a réellement commis un crime).

Brigitte Renaud

MONDE

Bill Clinton lance un appel à l'unité

Un vibrant hommage lui est rendu à l'occasion de l'inauguration de la bibliothèque du président en Arkansas



ALEXANDRE SIROS

LITTLE ROCK – Quatre ans après avoir quitté la Maison-Blanche, Bill Clinton a prouvé hier en Arkansas qu'il n'a rien perdu de son pouvoir d'attraction, digne de celui d'une rock star.

Plusieurs dizaines de milliers de personnes en provenance des quatre coins du monde et des États-Unis ont bravé la pluie pour rendre hommage à l'ancien président à l'occasion de l'inauguration de sa bibliothèque.

George W. Bush et plusieurs autres invités de marque ont fait l'éloge de Clinton devant l'impressionnant édifice, qui ressemble à un long pont d'acier et de verre cherchant à enjamber la rivière Arkansas.

Construite au coût de 165 millions US, il s'agit de la plus coûteuse et de la plus vaste des 11 bibliothèques présidentielles américaines. C'est aussi une véritable curiosité architecturale à Little Rock, capitale de l'État où le politicien démocrate est né et a été gouverneur.

Clinton a profité de l'événement pour faire le bilan de ses huit ans à la Maison-Blanche, mais aussi pour livrer un discours rassembleur, deux semaines après une élection présidentielle qui a profondément divisé le pays. « Nous faisons tous mieux lorsque nous travaillons ensemble. Nos différences comptent, mais notre humanité commune compte encore plus », a-t-il lancé, se disant préoccupé par les clivages actuels.

L'ancien président a dit se demander s'il est le seul Américain à apprécier à la fois Bush et le démocrate John Kerry. Il a ensuite lancé un appel à l'unité et la coopération. « Nous devons combattre nos ennemis, mais il ne nous est pas possible de tous les tuer, les emprisonner ou les occuper », a soutenu le populaire politicien. « Par conséquent, nous devons passer nos vies à tenter de construire une communauté globale et une communauté américaine, avec des responsabilités partagées, des valeurs partagées et des bénéfices partagés », a-t-il ajouté.

Il avait été précédé sur la scène par l'actuel président républicain, qui semblait justement prêt à faire la trêve. « Le président Clinton a mené notre pays avec optimisme et avec



PHOTO JASON REED, REUTERS

L'actuel président des États-Unis, George W. Bush (à gauche), ainsi que deux ex-présidents, George H.W. Bush (à droite) et Jimmy Carter, étaient présents hier à Little Rock, en Arkansas, pour assister à l'inauguration de la bibliothèque présidentielle de Bill Clinton.

une grande affection pour le peuple américain », a-t-il dit, le qualifiant d'homme novateur doté d'une grande compassion. « À la Maison-Blanche, le monde entier a été témoin de son brio, sa maîtrise des détails, son pouvoir de persuasion et sa persévérance », a indiqué Bush. Il a rappelé qu'on disait de Clinton que s'il avait été le *Titanic*, c'est l'iceberg qui aurait coulé.

Plus grand que nature, affirmait-on à son sujet lorsqu'il était président. On commence déjà à dire la même chose de la nouvelle bibliothèque.

On y retrouve à la fois des archives et un musée qui renferment 80 millions de pages de documents, 21 millions de courriels et deux millions de photos, en plus de 80 000 objets allant des saxophones du président aux robes portées par sa femme, Hillary.

Le design de cette bibliothèque n'est pas le fruit du hasard. Les pa-

rois en verre symbolisent la transparence que Clinton dit privilégier pour le gouvernement. Fidèle à ce thème, on y fait même une place, petite mais néanmoins incontournable, au scandale provoqué par sa liaison avec la jeune stagiaire Monica Lewinsky.

Quant à la forme du bâtiment, l'ancien président démocrate voulait s'en servir pour démontrer qu'il a cherché à construire des ponts lors de ses deux mandats et qu'il est toujours animé par cette volonté.

Clinton, qui semblait en bonne forme malgré son récent quadruple pontage, a aussi hier été l'objet des louanges de Bush père et de Jimmy Carter. Le chanteur de U2, Bono, lui a également lancé des fleurs. Il a salué ses efforts pour la paix en Irlande du Nord. Sur scène avec son guitariste, Bono a livré trois chansons, dont *Rain* des Beatles. Il a d'ailleurs terminé sa performance sous un parapluie, imi-

tant de nombreux spectateurs qui sont demeurés sur place pendant quelques heures malgré les trombes d'eau et le temps nettement frais.

Environ 30 000 invités étaient attendus. Il s'agissait du plus grand rassemblement public à Little Rock depuis celui qui avait suivi la victoire de Clinton en 1992. Parmi ces invités, on comptait une centaine de membres du Congrès américain, dont le sénateur John Kerry, et de nombreux dignitaires étrangers, y compris les anciens leaders canadiens Jean Chrétien et Kim Campbell. Des vedettes, comme la chanteuse Barbra Streisand et l'acteur Robert Williams étaient aussi sur place.

La cérémonie d'hier était le clou d'une semaine complète d'activités organisées en l'honneur de Clinton dans la capitale de l'Arkansas. Plusieurs concerts, soirées, projections de documentaires, conférences et autres

événements spéciaux ont attiré des milliers de personnes, qui ont aussi eu droit au « feu d'artifice le plus important de l'histoire de l'État ».

Il faut dire que les habitants de Little Rock ont des raisons de célébrer. Depuis 1997, année où Clinton a décidé d'y installer sa bibliothèque, le développement du centre-ville a été fulgurant. Près d'un milliard de dollars ont été investis et des nouveaux projets de construction continuent d'être lancés ponctuellement.

« Quand Bill Clinton a effectué son annonce, personne ne pensait que quelque chose comme ça aurait pu se produire », a déclaré le directeur de la fondation du président, Skip Rutherford, au cours d'une conférence de presse.

Et les retombées ne sont pas terminées car, selon lui, Little Rock vient carrément de devenir une destination touristique internationale.

Les républicains profitent à fond de la session *lame duck* du Congrès

Plafond de la dette relevé de 800 milliards ; protection pour Tom DeLay

JOONEED KHAN

Le nouveau Congrès, où leur majorité est encore plus forte, n'entrera en fonctions qu'en janvier, mais les républicains profitent cette semaine de la session dite *lame duck* (canard boiteux) du Congrès sortant pour passer à la vapeur une traînée de mesures qui laissent les démocrates minoritaires indignés au plus haut point.

Ainsi, le Sénat a voté mercredi en faveur du relèvement de 800 milliards de dollars du plafond de la dette américaine, portant celle-ci à 8,184 billions (milliards de milliards) et permettant à l'administration Bush d'honorer ses échéances.

L'administration appelait depuis août le Congrès à relever le plafond

de la dette, une mesure politiquement délicate pour la majorité républicaine avant les élections du 2 novembre, qu'elle a remportées.

Le secrétariat au Trésor s'est vu contraint de recourir à des mesures de comptabilité spéciales pour éviter de défoncer le plafond actuel de 7,384 billions de dollars.

Les démocrates ont fait bloc contre cette mesure, 44 sénateurs votant contre et 52 votant pour. Les républicains comptent 51 sénateurs dans le Congrès sortant, et ils en auront au moins 55 dans le 109^e Congrès, contre 48 aux démocrates actuellement et 44 en 2005.

Ce vote, qui doit être confirmé par la Chambre des représentants, a été la première occasion pour l'ex-candidat démocrate à la présidence,

John Kerry, de prendre la parole en séance plénière depuis l'élection du 2 novembre.

Faisant écho à ses discours de la campagne, Kerry, qui avait promis de continuer à se battre « avec passion » pour son programme, a demandé au gouvernement de « respecter les mêmes règles que les familles américaines ».

Les démocrates demandent une plus grande discipline budgétaire, suggérant de rétablir des mesures d'équilibre ayant permis de dégager des excédents dans les années 1990.

Selon des calculs du Bureau du budget du Congrès cités par le représentant démocrate John Spratt, « si on projette les budgets de l'administration Bush entre 2005 et

2014, nous accumulerons encore 6 200 milliards de dollars de dette. En 2014, la dette des États-Unis atteindra 14 545 milliards de dollars ».

À la Chambre des représentants sortante entre-temps, les républicains, majoritaires à 227 contre 205 démocrates (ils auront 231 sièges dans la nouvelle Chambre) ont supprimé mercredi une règle d'éthique pour protéger leur chef de file, l'ultra-conservateur texan Tom DeLay, impliqué dans une affaire de redécoupage électoral contesté qui pourrait lui valoir une inculpation.

Jusqu'à présent, les règles du groupe républicain prévoyaient qu'en cas d'inculpation pour des délits passibles de deux ans de pri-

son ou plus, un élu renonce à tout poste hiérarchique. Désormais, l'exigence de démission s'applique à un élu condamné et non inculpé seulement.

« Les républicains vendent leur âme pour rester au pouvoir », s'est indigné le représentant démocrate Steny Hoyer, n^o 2 de son groupe. Sa chef de file Nancy Pelosi choisissait un ton plus ironique : « Il est intéressant de voir que la première urgence après les élections, côté républicain, c'est d'abaisser le niveau de leurs exigences éthiques », a-t-elle dit.

« Nous essayons de protéger nos responsables des procureurs qui font de l'excès de zèle », a expliqué le républicain Henry Bonilla à des journalistes.

Les démocrates réclament depuis plusieurs mois la démission de Tom DeLay, qui a déjà reçu des blâmes d'une commission d'éthique de la Chambre pour conflits d'intérêts.

Les républicains « ont changé les règles pour que les démocrates ne puissent pas utiliser nos propres règles contre nous », a déclaré DeLay.

Avec AFP, Reuters, ABC, SFGate, Boston Globe.



+



=

775 \$ Paris

Nos plus petits prix sont sur www.airfrance.ca

Tarif soumis à certaines conditions. Taxes en sus. Détails sur www.airfrance.ca

AIR FRANCE

LE TOUR DU GLOBE

ISRAËL

Des excuses

Israël s'est empressé hier de présenter ses excuses au Caire après la mort de trois policiers égyptiens tués par des soldats israéliens à la frontière, au sud de la bande de Gaza, au moment où l'État hébreu souhaite une implication du Caire dans le retrait prévu de Gaza. Les trois agents, âgés de 21 et 22 ans, qui effectuaient leur service national, ont été tués par des « tirs aveugles » de soldats israéliens qui ont suivi le tir d'un obus par un char israélien dans la nuit de mercredi à hier. Selon un porte-parole de l'armée israélienne, les militaires pensaient avoir visé un groupe de Palestiniens en train de poser des engins piégés dans ce secteur. d'après AFP

IRAK

Nouvelles violences

Au moins 18 personnes ont été tuées hier dans des violences en Irak, au moment où les marines bombardaient les dernières poches de résistance à Fallouja et des commandos irakiens s'apprêtaient à lancer l'assaut contre des positions de rebelles à Mossoul. L'armée américaine mène depuis mardi une opération d'envergure dans cette dernière ville, située à 370 km au nord de Bagdad, pour assurer la sécurité autour des postes de police et des bâtiments gouvernementaux attaqués la semaine dernière par les rebelles. Par ailleurs, le groupe islamiste Ansar Al-Sunna, lié au réseau terroriste Al-Qaeda, a menacé d'attaquer les candidats aux élections de janvier et les bureaux de vote, dans un communiqué publié sur son site Internet mais dont l'authenticité ne peut être vérifiée. d'après AFP

EUROPE

Investiture finalisée

La nouvelle Commission européenne de José Manuel Durao Barroso a obtenu hier à Strasbourg l'investiture des eurodéputés, avec une large majorité de 449 voix pour, 149 contre et 82 abstentions qui met fin à trois semaines de crise institutionnelle inédite dans les annales communautaires. M. Barroso avait été contraint le 27 octobre de renoncer à solliciter l'investiture de son équipe par les eurodéputés, en raison de l'hostilité d'une majorité d'entre eux à plusieurs de ses membres, dont l'Italien Rocco Buttiglione, récusé pour des positions jugées machistes et homophobes. Au terme de consultations avec les États membres, il avait remanié son collège début novembre. d'après AFP

AFGHANISTAN

L'ONU inquiète

La production d'opium en Afghanistan a connu une augmentation dramatique en 2004 (plus 64 %), avec le risque à terme que ce pays se transforme en « narco-État », selon un rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) rendu public hier à Bruxelles. Cette culture s'est désormais étendue aux 32 provinces de l'Afghanistan pour une valeur estimée à environ 2,8 milliards de dollars, soit l'équivalent de 61 % du produit intérieur brut de l'Afghanistan en 2003, ajoute-t-on de même source. Selon le rapport, l'Afghanistan se démarque d'une tendance mondiale à la baisse de la production de la drogue dans les principaux centres producteurs que sont l'Amérique latine, le « triangle d'or » (Asie du Sud-Est) et le Maroc. d'après AFP

CRISE DU SOUDAN

Le Conseil de sécurité de l'ONU se déplace à Nairobi

JOONEED KHAN

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni hier, exceptionnellement, à Nairobi pour se pencher sur les crises du Soudan, et l'ambassadeur américain John Danforth, qui préside le conseil, a annoncé que Khartoum et la principale rébellion du Sud, en guerre depuis 21 ans, signeront aujourd'hui un engagement à conclure la paix d'ici la fin de l'année.

Khartoum et les rebelles ont « quelques points » à régler, a-t-il dit lors d'une conférence de presse dans la capitale kenyane. « C'est une très bonne nouvelle », a ajouté Danforth.

À ce jour, les deux parties ont conclu six protocoles d'accord sur des questions-clés comme le partage des richesses et du pouvoir pendant une période d'autonomie de six ans qui entrera en vigueur une fois un accord de paix signé. Elles doivent encore établir les modalités d'application de ces protocoles.

La guerre dans le sud du Soudan, la plus longue en Afrique, a fait environ 1,5 million de morts et plus de quatre millions de déplacés. Un cessez-le-feu est en vigueur depuis 2002.

Le Soudan produit 300 000 barils de pétrole brut par jour, et pourrait atteindre 500 000 barils/jour dans un an. Selon le secrétariat américain à l'Énergie, le Sud Soudan recèle des réserves prouvées de 563 millions de barils.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a appelé devant le conseil un accord de paix rapide dans le Sud Soudan, estimant qu'il servirait de base à une résolution du conflit au Darfour, dans l'ouest du pays.

« Il est grand temps de conclure les négociations entre le gouvernement du Soudan et l'Armée populaire de libération du Soudan » (SPLA), a déclaré Annan. « La conclusion rapide des négociations Nord-Sud servira de catalyseur pour le règlement de conflits existants » au Soudan, a estimé Annan, affirmant que la situation « continuait à se détériorer » au Darfour.

« Le Conseil doit envoyer un message urgent au gouvernement et aux parties rebelles » qui opèrent au Darfour, a-t-il lancé aux 15 membres du conseil.

Le chef de la SPLA, John Garang, a assuré le Conseil de sécurité qu'un



PHOTO REUTERS

Des villageois de Deribat, dans les montagnes du Sud Darfour, ovationnent des rebelles de l'Armée de libération du Soudan (ALS), qui ont remis 20 prisonniers de guerre à l'Union africaine (UA) et réitéré leur désir de ramener la paix dans la région.

accord pouvait être conclu d'ici « la fin de l'année ».

Le vice-président soudanais, Ali Osman Taha, est resté prudent, affirmant l'engagement « total » de Khartoum « à finaliser ces négociations aussi rapidement que possible », mais sans avancer de date.

Parallèlement au conflit du Sud Soudan, une guerre civile ravage depuis février 2003 le Darfour, dans l'ouest du pays, où elle a fait 70 000 morts et 1,5 million de déplacés.

Les négociations de paix entre Khartoum et la SPLA, suspendues en raison du jeune musulman du raman, doivent reprendre le 26 novembre au Kenya, pays qui abrite ces pourparlers depuis plus de deux ans.

La réunion du Conseil de sécurité de l'ONU à Nairobi n'est « pas l'endroit approprié » pour recevoir des représentants des rébellions du Dar-

four, a déclaré John Danforth. Une délégation de l'un des deux groupes rebelles du Darfour, le Mouvement de libération du Soudan (SLM), est arrivée hier à Nairobi dans l'espoir d'assister à la réunion. L'autre groupe rebelle, le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), avait indiqué qu'il enverrait aussi une délégation à Nairobi.

Le Conseil de sécurité de l'ONU, dont c'est le premier déplacement depuis 14 ans en dehors de son siège de New York, s'est entendu à l'unanimité sur un projet de résolution visant à rétablir la paix au Soudan et qui doit être adopté aujourd'hui.

Ce projet prévoit une aide internationale au Soudan après la signature d'un accord de paix entre le Nord et le Sud. Il demande aussi la fin des hostilités dans la guerre du Darfour.

« Je crois que c'est une résolution

assez équilibrée », a estimé Danforth, qui a reconnu qu'elle « n'impose » pas de sanctions au gouvernement soudanais.

« Le Conseil voulait une résolution à l'unanimité, et nous avons choisi un langage de consensus », a déclaré l'ambassadeur français Jean-Marc de La Sablière.

L'absence de menace de sanctions dans le texte est « très mauvaise » pour la crédibilité de l'ONU, a reproché l'organisation Human Rights Watch (HRW) qui, avec d'autres ONG, avait demandé une « résolution forte », avec un embargo total sur les armes au Soudan. La ministre allemande de la Coopération, Heidemarie Wiczeorek-Zeul, a appelé hier le Conseil de sécurité à « décider enfin d'un embargo complet sur les livraisons d'armes au Soudan ». Avec AFP, AP, Reuters, et Bloomberg

Iran: Washington maintient la pression

Une saisine du Conseil de sécurité de l'ONU apparaît néanmoins improbable

MARC THIBODEAU

Les États-Unis continuent de maintenir la pression sur le régime iranien malgré l'annonce récente de la conclusion d'une entente obtenue par la diplomatie européenne en vertu de laquelle Téhéran s'engage à suspendre sa production d'uranium enrichi.

Le secrétaire d'État américain, Colin Powell, qui sera bientôt remplacé par Condoleezza Rice, a affirmé hier que l'Iran cherchait actuellement à adapter ses missiles pour qu'ils puissent recevoir une charge nucléaire.

M. Powell a par ailleurs fait écho aux affirmations d'un porte-parole des Moudjahidin du peuple, un mouvement d'opposition iranien en exil, voulant que Téhéran poursuive des activités nucléaires illicites sur un site situé au nord-ouest de la capitale. Il a dit « avoir vu des renseignements qui pourraient corroborer ce que dit ce groupe ». L'Iran a catégoriquement rejeté hier cette allégation.

Des milliers de militants des Moudjahidin du peuple, qui figure sur la liste des organisations terroristes élaborée par Washington, ont

été désarmés et regroupés sur une base militaire américaine en Irak à la suite de l'invasion du pays en mars 2003.

La Maison-Blanche, qui se dit convaincue de la volonté de l'Iran de détourner son programme civil nucléaire pour se doter de la bombe atomique, continue par ses interventions des derniers jours à maintenir la pression à l'approche d'une réunion importante de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'agence, chargée de veiller à l'application du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), doit se prononcer la semaine prochaine sur le dossier iranien et évaluer s'il y a lieu d'en saisir le Conseil de sécurité en vue d'éventuelles sanctions.

Cette menace, souvent évoquée par les États-Unis, risque peu de se matérialiser à court terme, estime Houchang Hassan-Yari, spécialiste de l'Iran au Collège militaire royal de Kingston, qui s'attend plutôt à une « normalisation » du dossier iranien au niveau de l'AIEA.

L'annonce de l'entente sur la suspension de l'enrichissement d'uranium, négociée par Paris, Londres et Berlin, placera Washington et ses

alliés en minorité au sein de l'agence et empêchera une saisine du Conseil, estime M. Hassan-Yari. L'entente prévoit que la suspension demeure en vigueur le temps de négocier avec les trois pays européens un accord garantissant la nature civile du programme nucléaire iranien.

Advenant une saisine du Conseil de sécurité, l'Iran n'aurait guère à craindre en matière de sanctions puisqu'elle y dispose d'alliés de taille, soit la Chine et la Russie, susceptibles d'appliquer leur veto pour empêcher toute résolution jugée trop agressive.

La Chine et l'Iran ont notamment augmenté au cours des dernières années leurs échanges commerciaux, un rapprochement favorisé par les besoins énergétiques croissants de Pékin.

La Russie soutient activement par l'entremise de ses spécialistes le développement du programme nucléaire de l'Iran tout en se disant soucieuse que ces technologies ne soient pas détournées à des fins militaires. Elle entretient d'importantes relations commerciales avec le pays, troisième importateur d'armes russes de la planète, et pourrait voir ses contrats dis-

paraître advenant un alignement sur la politique américaine.

Bien que les néoconservateurs américains invitent l'administration du président Bush à utiliser la manière forte contre l'Iran, M. Hassan-Yari ne croit pas que cette option soit réaliste. La pression exercée sur l'armée et l'économie américaine par l'occupation de l'Irak, un pays trois fois moins peuplé et quatre fois moins étendu que l'Iran, rend une telle attaque hautement improbable, dit-il.

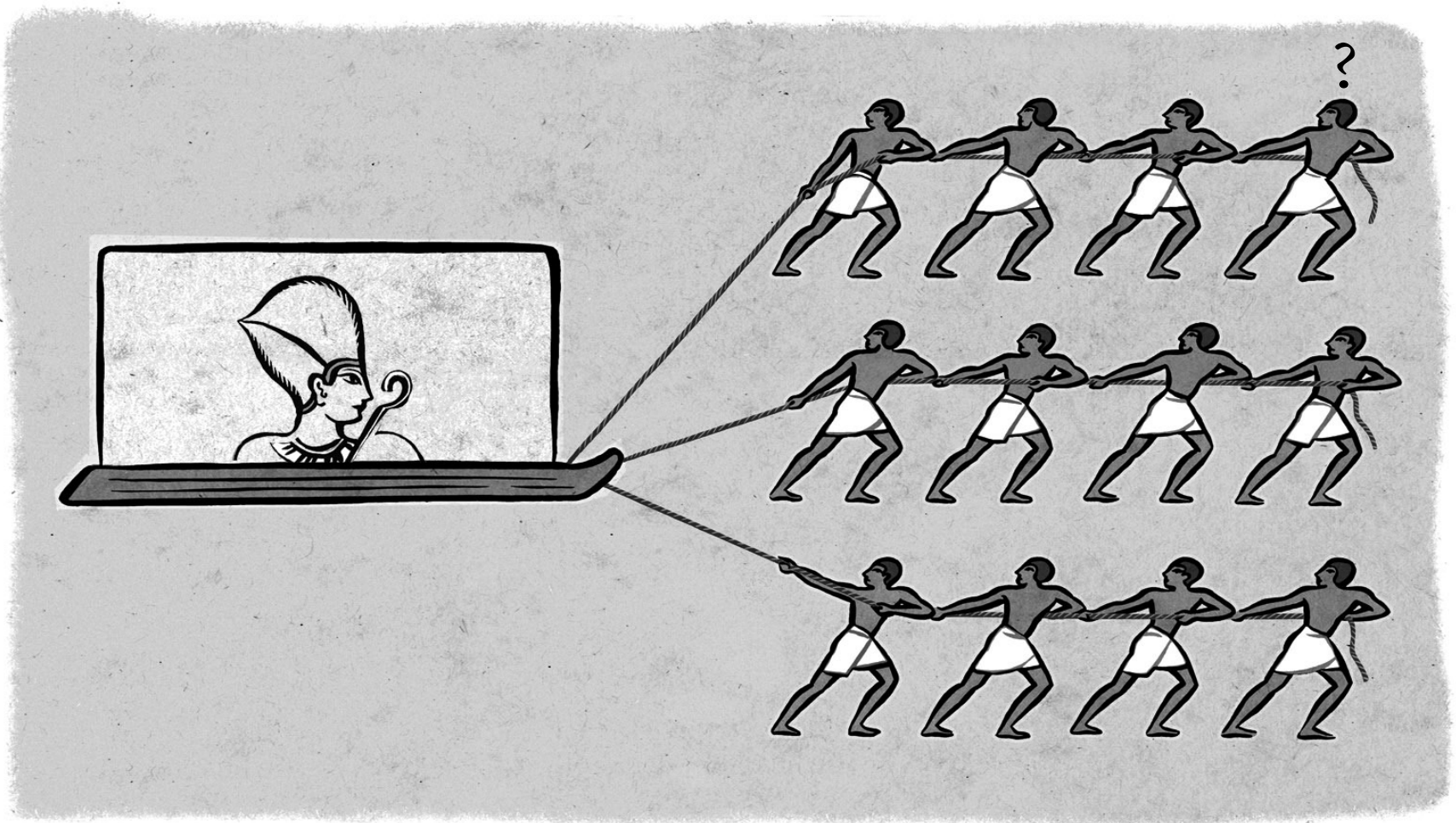
L'hypothèse d'une frappe ciblée orchestrée par les États-Unis et Israël, qui veut éviter de voir Téhéran se doter de l'arme atomique, est aussi difficilement envisageable en vue des avancées diplomatiques actuelles, estime le spécialiste. L'aviation israélienne avait détruit au début des années 80 le réacteur Osirak construit par la France à Tammouz, en Irak.

L'Iran a déjà prévenu qu'il rétorquerait à toute attaque contre ses installations et pourrait faire appel à cette fin au Hezbollah, qui peut frapper Israël du Sud-Liban. Le pays menace par ailleurs de se retirer du TNP en cas de sanctions ou d'attaques, une initiative qui mettrait fin aux inspections de l'AIEA.

Avec AFP

Des cadeaux à la tonne





POURQUOI TRAVAILLER POUR UN AUTRE?

Vous voulez être votre propre patron ? Tapez www.acquization.biz : le nouveau service Internet voué à la recherche d'entreprises et de franchises. Simple, sûr et confidentiel, il est gratuit pour les acheteurs. Entrez vos critères de recherche et vous serez avisé par courriel aussitôt qu'un vendeur éventuel se manifeste. Vous pouvez aussi y repérer agents, courtiers et autres ressources professionnelles. Chez Acquization.biz, l'occasion fait le patron.

Acqui^zition.biz

Pour acheter ou vendre une entreprise : (514) 499-0334

www.acquization.biz